



# LE DEVOIR

## Kyoto: la cour pourrait annuler le retrait d'Ottawa

Une pétition est aussi lancée pour permettre aux citoyens d'adhérer au protocole renié par le Canada

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Le désistement du Canada par rapport au Protocole de Kyoto pourrait être annulé par les tribunaux supérieurs, ce qui pourrait obliger le gouvernement fédéral à assumer les obligations internationales du traité qu'il veut à tout prix éviter. C'est ce qu'a déclaré au *Devoir* Daniel Turp,

professeur de droit public international à l'Université de Montréal, qui, après avoir été député à Québec et à Ottawa pour le Parti québécois et le Bloc québécois respectivement, est aussi le président de l'Association québécoise de droit constitutionnel et le président du conseil de la Société québécoise de droit international. Le professeur Turp vient aussi de lancer une

«pétition citoyenne» pour «permettre aux simples citoyens d'adhérer au Protocole de Kyoto, renié par Ottawa», a-t-il expliqué en entrevue au *Devoir*.

Il précise d'ailleurs le sens de sa démarche dans une lettre ouverte dont le lecteur pourra prendre connaissance dans la page Idées. Sa pétition, dont on trouvera l'adresse dans notre site Internet, fait aussi le lien avec une autre pétition,

celle-là dans le site de l'Assemblée nationale, qui réclame aux députés une motion pour réitérer l'adhésion entière du Québec au traité, malgré le désistement d'Ottawa.

Selon Daniel Turp, la Loi de mise en œuvre du Protocole de Kyoto, adoptée par le Parlement

VOIR PAGE A 8: KYOTO

INVESTITURE RÉPUBLICAINE

## Lutte à trois en Iowa

Mitt Romney et Rick Santorum obtiennent 25 % des voix, tandis que Ron Paul termine avec 21 %

MÉLISSA GUILLEMETTE

Le processus de sélection du candidat républicain qui affrontera Barack Obama à l'élection présidentielle aux États-Unis en 2012 a été lancé hier, en Iowa. Un premier test aux résultats serrés.

Au moment où 96 % des votes avaient été comptabilisés hier soir, les candidats Rick Santorum et Mitt Romney se suivaient de près, à 25 % des voix chaque, une centaine de votes les séparant.

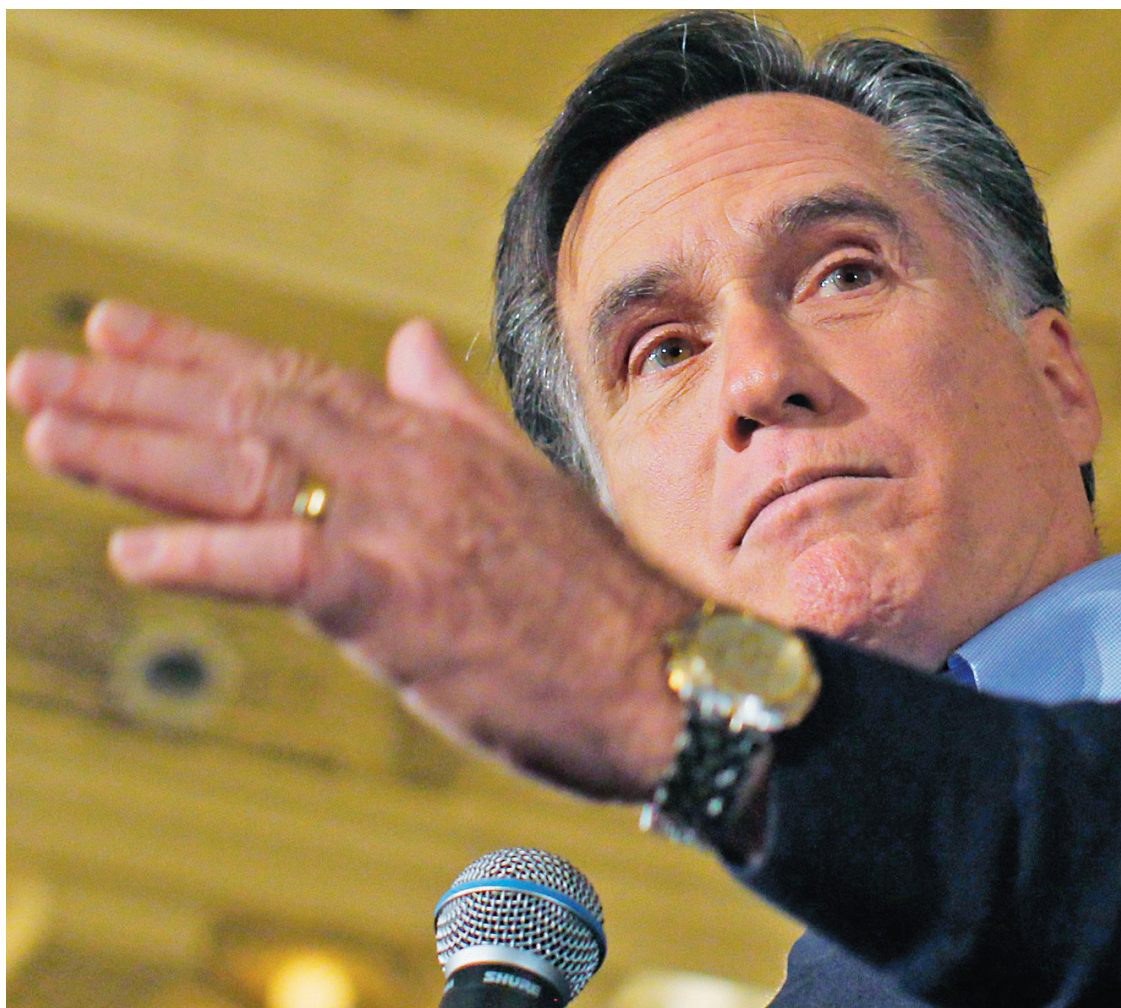
Ces deux candidats et Ron Paul (21 %) se sont taillés toute la soirée dans les résultats préliminaires, alors que les bureaux de scrutin faisaient le décompte, témoignant de l'indécision des électeurs. Malgré des mois de campagne pour les candidats, plus de 41 % des électeurs républicains ne savaient toujours pas pour qui ils comptaient voter en début de semaine.

Les caucus de l'Iowa, véritables réunions populaires tenues dans des centaines de centres communautaires où les électeurs républicains sont appelés à se prononcer, représentent la première étape d'une longue série de caucus ou de primaires dans chaque État, qui mèneront à la désignation officielle du candidat en août.

Ces dernières semaines, les candidats républicains ont multiplié les entrevues dans les médias de l'Iowa, les publicités télévisées et les événements populaires, dans le but de séduire les électeurs de l'État, connus pour être très conservateurs. Le ton a toutefois monté hier, les différents candidats usant de commentaires dégradants, signe que la pression s'intensifie. Avec les caucus de l'Iowa, la course ne fait que commencer.

Rick Santorum, conservateur chrétien qui a fait

VOIR PAGE A 8: IOWA



Mitt Romney (en haut), favori dans les sondages ces derniers jours, ainsi que les candidats Rick Santorum (à gauche) ont terminé au premier rang avec 25 % des voix, tandis que Ron Paul a obtenu 21 %.

## L'école 100 % francophone, un raccourci dangereux ?

La CSDM fait complètement fausse route, estime une spécialiste

La nouvelle politique linguistique de la CSDM, qui commandera de parler le français partout, y compris dans la cour d'école, favorisera-t-elle l'apprentissage de la langue de Molière par les petits immigrants? Le milieu de la recherche est sceptique. Même qu'il démontre le contraire.

LISA-MARIE GERVAIS

Imaginez. Une école 100 % francophone où la langue de Molière résonne partout, y compris durant les activités parascolaires, de la salle de classe à la cour d'école en passant par la cafétéria et les couloirs. Une école où les nouveaux arrivants et les allophones n'auront d'autre choix que de communiquer en français, langue qu'ils devront maîtriser s'ils veulent s'intégrer à la grande famille québécoise.

C'est ce que mettra de l'avant la Commission scolaire de Montréal (CSDM), selon une annonce faite en novembre dernier. Dès la prochaine rentrée scolaire, une nouvelle politique linguistique — plutôt un renforcement des principes déjà édictés par la politique élaborée il y a deux ans — obligera les élèves à parler le français partout à l'école. Mais on invitera néanmoins les enfants allophones — 47 % des élèves de la CSDM n'ont ni le français ni l'anglais pour langue maternelle — à laisser leur langue, que ce soit l'espagnol, le chinois ou l'arabe, à la maison.

Une politique du français mur à mur inhiberait l'élève, créant un certain mutisme et un désengagement

VOIR PAGE A 8: ÉCOLE



MANON CORNELLIER

## L'année de la grande transformation

À lire en page A 3

### ÉCONOMIE

## Piquets de grève limités autour de Rio Tinto Alcan

À lire en page B 1

### INDEX

Actualités .....	A 2	Éditorial .....	A 6
Annonces .....	A 4	Idées .....	A 7
Avis publics .....	B 4	Météo .....	B 8
Carrières .....	B 3	Monde .....	B 5
Culture .....	B 7	Mots croisés .....	B 8
Décès .....	A 4	Sudoku .....	B 4
Économie .....	B 1	Télévision .....	B 7

## L'INCROYABLE HISTOIRE DU FORT CARTIER-ROBERVAL (I DE III)

# Et si la Nouvelle-France avait été fondée en 1542 ?

Par un bel après-midi du mois d'août il y a cinq ans, le premier ministre Charest a annoncé en grande pompe la découverte à Québec des vestiges d'un des plus vieux établissements européens en Amérique du Nord, le fort Cartier-Roberval. Qu'est-il advenu de ce chantier archéologique ?

ISABELLE PORTER

Québec — Les fouilles menées sur le site du fort Cartier-Roberval n'ont pas mené à des découvertes spectaculaires mais à une nouvelle vision de notre histoire. Et si la Nouvelle-France avait été fondée en 1542 plutôt qu'en 1608 ?

Cartier-Roberval, c'est l'histoire de la colonie qui n'a pas duré. Un échec sur lequel les livres d'histoire ont préféré ne pas trop se pencher. Nous sommes en 1542-1543, 20 ans après l'arrivée de Cortés au Mexique et 65 ans avant Champlain.

Pendant les années 1530, les voyages de Jacques Cartier avaient été réalisés sous le signe de l'exploration. Mais quand le roi François I<sup>er</sup> envoya sur place le seigneur de Roberval, un militaire qui



ART RESOURCE, NEW YORK / JEAN DE LA ROQUE, SEIGNEUR DE ROBERVAL EN VALOIS / FRANÇOIS CLOUET (COTE ART360256) Jean-François de la Roquette, seigneur de Roberval

VOIR PAGE A 8: ROBERVAL

## ACTUALITÉS

## Une image de son passeport sur iPad pour entrer aux États-Unis

ANDY BLATCHFORD

Si les douaniers américains n'ont pas toujours bonne réputation au Québec, un Montréalais a appris qu'ils pouvaient parfois être conciliants. Martin Reisch affirme qu'un douanier américain l'a laissé franchir le 49<sup>e</sup> parallèle après n'avoir présenté qu'une copie numérisée de son passeport sur une tablette électronique.

Le Montréalais affirme qu'il se trouvait à environ une demi-heure de route de la frontière du Vermont, la semaine dernière, lorsqu'il s'est aperçu qu'il avait oublié son passeport à la maison. Il s'est alors rappelé qu'il possédait une version numérisée de son passeport sur son iPad. M. Reisch a raconté que l'agent frontalier semblait quelque peu ennuyé en acceptant l'iPad qu'il lui tendait. Mais le douanier a tout de même vérifié son identité, puis il lui a laissé la voie libre.

Le service américain qui est responsable de la protection des frontières indique aux voyageurs canadiens qu'il accepte différents documents pour entrer par voie terrestre, dont un passeport, un permis de conduire bonifié ou une carte Nexus pour voyageurs fréquents. Toutefois, la liste ne fait aucune allusion au sujet des fac-similés, comme les photocopies ou les copies numérisées.

Un porte-parole du service n'a pas précisé si ses employés acceptaient de façon régulière une copie numérisée d'un passeport.

La Presse canadienne

EN BREF

## Gaz de schiste: une étude américaine sème l'inquiétude

Colombus — Une étude portant sur une série de tremblements de terre mineurs relevés en Ohio, qui pourraient être reliés aux eaux usées utilisées par la méthode de forage par fracturation hydraulique, inquiète les écologistes et les politiciens. Un comité d'experts s'interroge présentement sur la question de savoir si les séismes ressentis près de la ville de Youngstown ont été causés par le déversement des eaux résiduelles, comme certains le suspectent depuis longtemps. Une manifestation organisée par des groupes écologistes doit avoir lieu la semaine prochaine pour exiger un moratoire. Un sénateur de la région réclame pour sa part une audience publique. De son côté, le Conseil du pétrole de l'Ohio considère que l'inquiétude des citoyens est injustifiée car les tremblements de terre reliés aux eaux usées sont plutôt rares. — La Presse canadienne

Fermeture de Papiers White Birch

## Khadir dénonce l'inaction de Labeaume

Le député de Québec solidaire invite le maire à être aussi actif qu'il l'a été pour le dossier de l'amphithéâtre de la capitale

ISABELLE PORTER

Québec — Amir Khadir, le député de Québec solidaire, a reproché au maire Labeaume de ne pas déployer la même énergie contre la fermeture de Papiers White Birch que dans sa croisade pour l'amphithéâtre.

Selon M. Khadir, M. Labeaume pourrait «être plus actif» pour dénoncer la fermeture de l'usine, «de la même manière qu'il a presque mis à feu et à sang la scène politique québécoise il y a quelques mois». Il estime que le maire devrait «brasser la cage» et «interpeller le gouvernement» dans ce dossier où sont en jeu 600 emplois.

Invité à réagir, l'attaché de presse du maire, Paul-Christian Nolin, a rétorqué que M. Labeaume «se préoccupait beaucoup du dossier» et que, «malgré le temps des Fêtes, il reste informé». «Mais sa capacité d'intervention est limitée», a-t-il ajouté, en soulignant que c'était «davantage un dossier de Sam Hamad (NDLR: le ministre du Développement économique et le responsable de

la région de la capitale nationale au sein du gouvernement).

Amir Khadir et d'autres politiciens, dont le député fédéral Raymond Côté (NPD), ont pris part hier à une manifestation devant l'entreprise de Québec. Malgré un froid sibérien, environ 150 travailleurs et retraités de White Birch se sont déplacés pour mettre de la pression sur le maire.

Sur place, M. Khadir n'était

**Le député de QS estime que le maire devrait «brasser la cage» et «interpeller le gouvernement» dans ce dossier où 600 emplois sont en jeu**

pas le seul à critiquer le maire. Le vice-président du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP-FTQ), Renaud Gagné a reproché à M. Labeaume d'être «frileux» dans le dossier.

Pour justifier le lock-out de l'usine, les propriétaires de White Birch invoquent le déficit du régime de retraite, qui dépasse les 160 millions. Or,

un peu avant les Fêtes, le maire de Québec avait déclaré qu'il fallait lancer un débat partiel au Québec sur le poids, excessif, à son avis, de certains régimes de retraite. Sa présumée frilosité serait-elle liée à cela? «Pas à ma connaissance», a répondu M. Nolin.

Reprendre les négos

Le syndicat des employés de White Birch avait organisé la manifestation d'hier pour presser le patron de revenir à la table de négociations. Selon M. Gagné, le conciliateur du ministère du Travail

doit les relancer ce matin dans ce but. «C'est pour ça qu'on se réunit aujourd'hui [hier], qu'on veut avoir l'appui de tous les politiciens!», a lancé le chef syndical. Pour forcer cette compagnie-là à s'asseoir, à respecter les retraités, les régimes de retraite!

Contrairement à Amir Khadir, qui a reproché au gouvernement Charest d'être trop

«complaisant» envers les patrons, M. Gagné a refusé de s'en prendre au ministre Hamad hier. «Le ministre Hamad fonctionne de pair [sic] pour faire avancer le dossier», a-t-il dit.

Le syndicat souhaite que l'employeur entérine un compromis semblable à celui accepté, il y a quelques mois, par Abitibi-Bowater. Des changements législatifs avaient alors permis aux propriétaires de bénéficier notamment d'une plus longue période pour renflouer les caisses de retraite.

Joint hier, le porte-parole du ministre Hamad, Harold Fortin, a répété que le gouvernement était toujours disposé à offrir un tel arrangement, mais qu'il fallait d'abord que les deux parties se mettent d'accord sur «cette manière de procéder».

Quant à la «complaisance» évoquée par le député de Québec solidaire, il a rétorqué que «la crédibilité en économie de M. Khadir est très faible» et «que, en général, il n'est pas pour la croissance et la création d'emplois».

Le Devoir

EN BREF

## Vers une baisse des demandes de pardon en 2012

Ottawa — Le nombre des criminels condamnés qui présentent une demande de pardon pourrait chuter de près de la moitié, en vertu de nouvelles règles plus strictes. Des documents internes obtenus par La Presse canadienne démontrent que la Commission nationale des libérations conditionnelles s'attend à évaluer environ 15 000 demandes de pardon annuellement, contre 27 750 avant l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation. Une loi adoptée l'année dernière renforce les exigences et, dans certains cas, fait augmenter le temps d'attente pour les candidats à la réhabilitation. Cela signifie que moins de gens devraient présenter une demande de pardon et que plus de candidats devraient essuyer un refus. Par conséquent, le gouvernement conservateur veut hausser les frais de la demande de pardon pour les faire passer de 150 \$ à 631 \$, affirmant que les contribuables ne devraient pas en assumer les coûts. Un pardon n'efface pas le dossier criminel, mais il facilite l'obtention d'un emploi, les déplacements et la réinsertion dans la société. — La Presse canadienne

## La couleur de l'année: orange

L'année 2011 a vu le Nouveau Parti démocratique et son chef Jack Layton former l'Opposition officielle au Parlement. La «vague orange» s'est traduite par l'élection de 103 députés, dont 59 au Québec

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

L'image était étonnante. Quand Jack Layton est décedé au mois d'août, ce ne sont pas tant des œillets que des centaines de bouteilles d'Orange Crush que les Canadiens ont déposées devant le Parlement. Une façon originale de saluer la mémoire de l'architecte de la «vague orange»,

il faut se reporter au début de la campagne électorale. Tous les journalistes et commentateurs politiques — y compris au *Devoir* — prédisent alors que la carte politique fédérale changerait peu au Québec. Le Bloc québécois caracolait en tête des sondages depuis plusieurs mois, avec près de 40 % des appuis. Même s'il est en progression constante depuis une dizaine d'années (au point d'inquiéter un peu les stratèges bloquistes), le NPD reste néanmoins loin derrière.

Le 2 avril, soit un mois avant le scrutin, la moyenne des sondages nationaux préparée par le site Three Hundred Eight crédite ainsi le NPD de 14,6 % des appuis dans la province. Un seul candidat — Thomas Mulcair — était donné gagnant. Cette même semaine, lors d'un point de presse à Montréal, un journaliste de TVA pressait M. Mulcair d'avouer que «ça va mal pour le NPD, qui perd cinq points par jour depuis le début de la campagne»...

Au lendemain des deux débats des chefs, tenus les 12 et 13 avril, les commentaires avaient à peine changé d'angle: Jack Layton avait offert de bonnes performances, mais rien pour freiner la course à deux entre Stephen Harper et Michael Ignatieff ou pour faire des gains substantiels au Québec, disait-on. Erreur.

La couleur de l'année 2011

«vague orange», il faut se reporter au début de la campagne électorale. Tous les journalistes et commentateurs politiques — y compris au *Devoir* — prédisent alors que la carte politique fédérale changerait peu au Québec. Le Bloc québécois caracolait en tête des sondages depuis plusieurs mois, avec près de 40 % des appuis. Même s'il est en progression constante depuis une dizaine d'années (au point d'inquiéter un peu les stratèges bloquistes), le NPD reste néanmoins loin derrière.

Le 2 avril, soit un mois avant le scrutin, la moyenne des sondages nationaux préparée par le site Three Hundred Eight crédite ainsi le NPD de 14,6 % des appuis dans la province. Un seul candidat — Thomas Mulcair — était donné gagnant. Cette même semaine, lors d'un point de presse à Montréal, un journaliste de TVA pressait M. Mulcair d'avouer que «ça va mal pour le NPD, qui perd cinq points par jour depuis le début de la campagne»...

Au lendemain des deux débats des chefs, tenus les 12 et 13 avril, les commentaires avaient à peine changé d'angle: Jack Layton avait offert de bonnes performances, mais rien pour freiner la course à deux entre Stephen Harper et Michael Ignatieff ou pour faire des gains substantiels au Québec, disait-on. Erreur.

Les sondages effectués par Léger Marketing au cours de la campagne électorale montrent que le NPD a pris son envol que le NPD a pris son envol à partir de la mi-avril. Le 17, Jack Layton pointait à 24 %, contre 34 % pour le Bloc. À travers le pays, le NPD tonnait désor-

Envol

mais les libéraux. Deux semaines plus tard, le portrait était complètement chamboulé: le NPD devançait les libéraux de 10 points au Canada, et le Bloc de 13 points au Québec. Du jamais vu.

Entre la publication d'un premier sondage situant le NPD devant le Bloc, le 21 avril, et le scrutin du 2 mai, la poussée du NPD a atteint des proportions que même les stratèges du parti n'avaient pas envisagées. Vague orange, raz-de-marée, tsunami: toutes les épithètes ont été utilisées pour décrire le résultat final: 103 députés, dont 59 au Québec.

Dans la province, le NPD n'a laissé que des miettes à ses adversaires. Rien ni personne n'y a résisté. Des parlementaires possédant 18 ans d'expérience ont été battus par des candidats anonymes, dont certains n'avaient pas fait campagne. Les impacts ont aussi été indirects: dans la région de Toronto, la progression des votes obtenus par plusieurs néodémocrates a permis aux conservateurs de se faufiler, de ravir



CHRISTINNE MUSCHI REUTERS

Le NPD de Jack Layton n'a laissé que des miettes à ses adversaires au Québec.

des circonscriptions aux libéraux et d'asseoir leur majorité. Comment l'expliquer? La réponse est multiple. On a cité le passage de Jack Layton à *Tout le monde en parle* (mais il y était déjà allé à plusieurs reprises), le symbole de courage renvoyé par une campagne faite la canne à la main, son charisme, son message positif, la volonté de changement et de nouveauté des Québécois.

«Les éléments de sympathie envers M. Layton ou le programme du NPD ont joué, mais ce ne sont pas les seuls facteurs», estime toutefois le politologue Jean-Herman Guay. Il y a plutôt vu «un vote négatif à l'égard du Bloc québécois, victime d'un sentiment de lassitude et de fatigue qui affecte tout le mouvement souverainiste», dit-il.

La grande question pour 2012? Voir si la vague orange va se retirer un peu, beaucoup ou pas du tout. Les derniers sondages de l'année ont montré un effritement des appuis du NPD au Québec (dix points en deux mois), et le parti souffre d'un manque de leadership depuis le

décès de M. Layton. Il y a là un signal d'alarme, relevait récemment le vice-président de Léger Marketing, Christian Bourque. D'où l'importance pour le parti de faire le bon choix d'un chef le 24 mars...

Le Devoir

## Les finalistes

**Blanc:** celui de la robe de mariée de la roturière Kate Middleton, nouvelle duchesse de Cambridge. Son mariage avec le prince William of Wales a provoqué une frénésie que la famille royale n'avait plus connue depuis l'union de Charles et Diana.

**Arc-en-ciel:** le «controversé» logo de la Coalition avenir Québec. François Légarault y voit un «rassemblement de gens de plusieurs couleurs qui se réunissent, un logo original, différent, non traditionnel, agressif et dynamique». Disons.

**Or:** la médaille remportée par Alex Harvey et Devon Kershaw aux Championnats du monde de ski de fond (sprint par équipes). Une première historique pour le Canada.

**Orange rayé blanc:** les milliers de cônes dans les rues de Montréal, symboles de travaux routiers, de trafic, de fermetures de ponts, d'infrastructures vieillissantes...

**Rouge:** les finances en Grèce et en Italie.

**Dîners d'affaires**

estiatorio Milos

Dîners d'affaires 20,11\$

Servis entre 12 h et 15 h, du lundi au vendredi  
5357 avenue du Parc  
(514) 272-3522  
www.estiatoriomilos.com

Pour annoncer dans ce calendrier, communiquez avec  
Véronique Langlois au 514.985.3457 ou vlanglois@ledevoir.com

SOLDES

20% à 70%

Enfants Deslongchamps

Vêtements d'enfants 0 à 18 ans  
Vêtements de maternité

1007, RUE LAURIER  
OUEST, OUTREMONT  
TÉL.: 274-2442

Congédié?

Voyez

**François Gendron**  
avocat  
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

## ACTUALITÉS

## L'année de la grande transformation



MANON CORNELLIER

L'année 2012 a commencé en beauté pour certains. Le gouvernement fédéral avait promis un cadeau aux entreprises rentables et il a tenu parole. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, ces sociétés bénéficient d'une réduction supplémentaire de leur impôt, ce qui fait d'elles les moins imposées des pays du G7.

Les entreprises qui affichent peu ou pas de profits, mais qui embauchent des salariés, n'ont pas la même chance. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, leurs salariés et elles ont écopé d'une hausse des cotisations à l'assurance emploi totalisant 600 millions de dollars par année. Un employeur devra donc payer environ 140 \$ de plus par employé par année. Ainsi, pendant qu'on protège les profits, on impose l'emploi.

Ces deux mesures ne tombent pas du ciel. Elles s'inscrivent dans une longue démarche de redéfinition du rôle de l'État que les conservateurs mettent en œuvre à travers leurs choix fiscaux et budgétaires. Ce processus, amorcé en 2007, atteindra un sommet cette année avec la présentation du budget pour 2012 et de l'important plan de réduction des dépenses de programmes qui doit l'accompagner.

Ce plan est ambitieux. Le gouvernement prévoit réaliser des économies récurrentes devant atteindre de quatre à huit milliards par année à partir de 2014-2015. L'Examen stratégique et fonctionnel ne vise pas les transferts aux particuliers et aux provinces, ce qui est à l'honneur du gouvernement et est conforme à sa promesse. Cela signifie cependant que ces économies ne seront faites qu'aux dépens des dépenses de programmes, qui sont d'environ 80 milliards par année. On parle donc d'une amputation pouvant atteindre 10 %, un scénario qui semble de plus en plus probable.

Cet exercice sera douloureux, car il n'arrive pas seul. Les compressions s'ajouteront à celles que des dizaines de ministères et d'organismes ont été tenus de faire au cours des quatre dernières années et qui, en plus, ont subi un gel des budgets de fonctionnement. Ces mesures doivent générer — toujours d'ici 2014-2015 — des économies récurrentes de 3,8 milliards.

On parle donc, au bout du compte, de réductions des dépenses pouvant totaliser de 7,8 à 11,8 milliards. Tout cela pour éliminer aussi rapidement que possible le déficit.

Il n'y a rien de mal à ce qu'un gouvernement fasse le ménage, au contraire. Les programmes peuvent perdre de leur pertinence, devenir inefficaces ou inutiles. Il y a une certaine logique à ce genre d'exercice. Mais le déficit à juguler n'explique pas à lui seul l'ampleur du coup de couperet qui nous attend. Il faut aussi voir un des effets de l'autre pan de la stratégie budgétaire des conservateurs: les allègements fiscaux. Ou, selon les termes mêmes du ministère des Finances, les dépenses fiscales du gouvernement. Des dépenses généreuses, soit dit en passant, qui ont démarré dès 2006, mais qui n'ont jamais fait l'objet d'un examen stratégique.

La réduction de deux points de la TPS, une mesure à l'impact économique douteux, prive par exemple le gouvernement fédéral de revenus estimés à environ 12 milliards par année. A cela s'ajoutent des réductions d'impôt répétées pour les particuliers et les sociétés, certaines étant mises en œuvre malgré la réapparition du déficit. On calcule que, uniquement durant les deux premières années au pouvoir des conservateurs, leurs budgets et énoncés économiques ont offert aux Canadiens près de 80 milliards en allègements fiscaux sur trois ans, TPS comprise. Et ce n'était que le début. Le ministère des Finances estime que les deux dernières réductions d'impôt accordées aux sociétés privent à elles seules Ottawa d'environ quatre milliards de revenus par année, l'équivalent d'une réduction de 5 % des dépenses de programmes.

Ces choix fiscaux font généralement plaisir aux contribuables, mais ils ne sont pas anodins. Ils permettent de faire avaler en douce des changements fondamentaux avec lesquels il faudra vivre longtemps. En réduisant les ressources financières de l'État, on le force à réduire ses activités à plus ou moins long terme. On lui lie les mains.

Les conservateurs ont toujours été des partisans d'un État de taille réduite et peu interventionniste. Et, dans le cas du fédéral, d'un gouvernement qui se concentre sur ses secteurs d'activité, c'est-à-dire la politique étrangère, la défense, la justice, l'immigration et ainsi de suite. On investit donc massivement dans l'armée et dans les prisons, ce qui oblige, quand l'argent se fait plus rare ou qu'un déficit persiste, à faire des choix et à abandonner certaines tâches.

On est alors forcé de procéder à des examens difficiles et à effectuer des coupes dans des programmes, des services et des emplois. Qui sera épargné et qui encaissera les coups? Les choix qui seront annoncés cet hiver seront révélateurs de la philosophie générale de ce gouvernement et de ce que les Canadiens pourront en attendre au cours des prochaines années.

Stephen Harper n'a jamais caché sa vision. Il a seulement choisi de parler avec le vocabulaire qu'il maîtrise le mieux, celui des chiffres. Traduits en mots, ces chiffres annoncent cependant un État fédéral aux moyens et aux ambitions limités. Cela signifie aussi que les futurs gouvernements risquent d'être menottés, à moins que les partis qui aspirent à les former soient prêts à prendre le risque de briser le tabou des hausses d'impôt pour mettre en œuvre leur propre programme.

mcornellier@ledevoir.com

## La CSQ veut faire obstacle aux idées caquistes

Le syndicat ciblera Legault, Charest et d'autres « apprentis sorciers » de l'éducation en 2012

MARCO BÉLAIR-CIRINO

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) mettra cette année les bouchées doubles afin de « barrer la route aux apprentis sorciers » qui suggèrent « des recettes à la noix » pour améliorer l'efficacité du système scolaire au Québec.

Le président de la CSQ, Réjean Parent, a notamment dans sa mire le chef de la Coalition avenir Québec (CAQ), François Legault, favorable à l'abolition des commissions scolaires et à une augmentation de 20 % du salaire des enseignants, qui, en contrepartie, devraient se plier à une évaluation.

M. Legault, dont la formation politique est favorite dans les sondages, propose « des recettes qui n'ont finalement pas fait leurs preuves », a soutenu M. Parent lors d'une conférence de presse destinée à énoncer les priorités de la CSQ pour la nouvelle année. « Revoir les structures, aucun problème! Mais on va commencer par identifier ce qu'on veut corriger », a-t-il déclaré.

En 1996, le Nouveau-Brunswick a mis la hache dans son réseau des commissions scolaires, avant d'être forcé de faire marche arrière au tournant des années 2000, a-t-il rappelé hier. « Au Québec, en éducation, ça va plutôt bien. Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas des choses à améliorer. Chose certaine, ce n'est sûrement pas en faisant une démolition en règle pour essayer de construire quelque chose qui ne fonctionnerait pas... »

La CSQ, qui représente la grande majorité des enseignants et des professionnels du réseau scolaire, s'oppose aussi à la proposition de François Legault — surnommé hier le « chef des apprentis sorciers » — de soumettre les enseignants à une évaluation, ce qu'un gouvernement caquiste assortirait à une hausse salariale. Selon M. Parent,

FRANÇOIS PESANT LE DEVOIR  
Le président de la CSQ, Réjean Parent

rien n'« empêche [actuellement] qui que ce soit d'évaluer » les enseignants. « Qu'on arrête d'agiter des épouvantails à moineaux. On va faire perdre du temps à des centaines de personnes pour déboucher une personne », a dit M. Parent, avant d'ajouter: « Ce n'est pas nécessairement la rémunération qui explique la réussite des élèves. »

La CSQ s'en prend à la CAQ, mais pas seulement à la CAQ. « Ça dépasse François Legault, ça dépasse la CAQ. On a vu, au cours des dernières années, poindre une industrie parallèle de la réussite éducative [où] l'école est livrée au marché. »

La dernière livraison du bulletin d'information *Nouvelles CSQ* montre en couverture François Legault, mais également le futur ex-chef de l'Action démocratique du Québec (ADQ), Gérard Deltell, ainsi que le premier ministre Jean Charest s'affairant à détruire à coups de petit mar-

teau, de marteau piqueur et d'explosif des lettres de béton formant le mot « éducation ».

La CSQ n'ave pas les coupes en éducation de l'ordre de 200 millions de dollars qu'a exigées le Conseil du trésor en septembre dernier, M. Parent accusant le gouvernement libéral d'être un « semeur de mirages » en répétant « que ces coupes n'auront point d'effets sur les services ». « Mais, déjà, on était en mesure de voir en fin d'année les impacts que ça pouvait avoir sur l'existence même de certains cégeps au Québec », a-t-il illustré, faisant allusion au cégep Gérard-Godin, qui pourrait ne pas survivre à des coupes de 19,5 millions imposées par le ministère de l'Éducation.

## Plan d'action

Le conseil général de la CSQ a adopté un plan d'action, avant le congé des Fêtes, qui vise à faire « sortir les alchimistes du décor ». « Différentes actions seront réalisées au fil du temps en début d'année », a précisé Réjean Parent.

Exaspéré par la lenteur du ministère de l'Éducation à faire connaître son nouveau plan pour contrer la violence à l'école, dont l'intimidation, la CSQ compte déposer son propre plan, duquel la ministre aura tout le loisir de s'inspirer. La CSQ entend aussi prendre à bras-le-corps cette année le problème des difficultés d'apprentissage et du décrochage scolaire. « Il y a un fort lien avec les troubles de comportement », a fait remarquer M. Parent.

Réjean Parent, qui compte neuf années d'expérience à la tête de la CSQ, n'a pas voulu confirmer hier s'il briguera un quatrième mandat à l'occasion du congrès que tiendra la centrale syndicale en juin prochain. « J'ai encore quelques mois pour y penser », s'est-il contenté de dire.

Le Devoir

## Le revirement de l'année: la commission d'enquête

Après s'être opposé à une commission d'enquête sur l'industrie de la construction, puis l'avoir acceptée à certaines conditions, le premier ministre a dû donner pleins pouvoirs à sa présidente

KATHLEEN LÉVESQUE

Après plus de deux ans d'entêtement suivis de plusieurs mois d'hésitation, il a suffi finalement de quelques jours pour passer d'une « patente à gosses » à une véritable commission d'enquête sur l'industrie de la construction. Genèse d'un revirement aux allures de vaudeville.

En avril 2009, la députée de l'Action démocratique du Québec (ADQ) Sylvie Roy réclame la création d'une commission d'enquête publique sur l'industrie de la construction. À l'époque, elle pointe la FTQ et ses liens qui semblent étroits avec le crime organisé, les entrepreneurs en construction et le monde politique. « Tout semble entremêlé », lance-t-elle.

Dès ce moment, le premier ministre Jean Charest et son ministre de la Sécurité publique d'alors, Jacques Dupuis, rejettent sans relâche l'idée d'une commission d'enquête. « Laissons les policiers travailler », martèle à l'Assemblée nationale le ministre Dupuis. « Une commission d'enquête si nécessaire, mais pas nécessairement une commission d'enquête », insiste de son côté M. Charest.

Les mois suivants apportent leur lot de scandales, d'octrois de contrats et d'allégations de financement douteux des partis politiques. La grogne populaire augmente, le monde politique nage en pleine tourmente, mais le gouvernement libéral ne cède pas.

Ce n'est qu'en septembre dernier que le changement de cap devient de plus en plus inévitable. Le rapport de l'Unité anticollusion du ministère des Transports (MTQ), dirigée alors par Jacques Duchesneau, fait l'objet d'une fuite à Radio-Canada. C'est littéralement l'explosion d'une bombe.

M. Duchesneau vient confirmer l'ampleur du problème de collusion, de corruption et de trafic d'influence qu'il a découvert chez les partenaires du MTQ. Selon lui, il est clair que « les failles du système ont été exploitées » par des firmes de génie, des entrepreneurs ainsi que le crime organisé.

Le Québec est en émoi. Tous les yeux se tournent vers le premier ministre, croyant qu'il s'indignera à son tour. Nenni.

Lors d'une conférence de presse convoquée pour vanter tous les gestes posés par son gouvernement afin de contrer la corruption et la collusion (création de l'Unité permanente anticorruption et adoption de lois et de règlements, par exemple), Jean Charest réduit le rapport Duchesneau, qu'il n'a pas lu, à des allégations. Il est hors de question pour lui de commenter le rapport car, affirme-t-il, « le politique ne va pas mettre le nez là-dedans ». Du coup, il met le feu aux poudres chez ses adversaires, qui se déchainent et en appellent à la révolte populaire.

Rapidement, le rapport Duchesneau cristallise le mécontentement qui s'insinue dans toutes les couches de la société, y compris dans les rangs du Parti libéral du Québec. Jean Charest ne l'ignore pas, et il sait surtout que le congrès d'octobre de ses militants arrive à grands pas.

C'est là que le scénario du virage à effectuer a été écrit. Il n'y a pas encore d'annonce, mais les détracteurs du gouvernement Charest craignent qu'il soit à concocter une commission sur mesure, à pouvoirs restreints, « une patente à gosses », comme le dira le Parti québécois.

Le mercredi 19 octobre, soit 24 heures avant l'ouverture des assises libérales, le premier ministre annonce la création d'une commission d'enquête sur la construction présidée par la juge France Charbonneau. Mais il y a un hic. La juge ne pourra pas contraindre qui que ce soit à té-



MATHIEU BÉLANGER REUTERS

Le 19 octobre dernier, le premier ministre Jean Charest, entouré pour l'occasion du ministre de la Sécurité publique, Robert Dutil (à gauche), et du ministre de la Justice, Jean-Marc Fournier, annonce la création d'une commission d'enquête sur la construction, sans pouvoir de contrainte, présidée par la juge France Charbonneau.

moigner ou à produire des documents. Et pas question d'offrir l'immunité.

Ce qui devait calmer le jeu l'enflamme littéralement. Des remous se font sentir chez les militants libéraux, qui préparent une proposition d'urgence afin de donner du mordant à la commission Charbonneau. Même le Barreau du Québec, habituellement fort discret, s'en mêle en accusant M. Charest de « semer la confusion dans le public ».

Ce désaveu ébranle vraisemblablement Jean Charest, qui fait volte-face le vendredi soir. Dans le cadre partisan du congrès de son parti, il prend tout le monde par surprise et annonce que, si la juge Charbonneau en fait la demande, elle aura plus de pouvoirs. Ce qui jusque-là risquait de contaminer la preuve recueillie par les policiers ne fait plus partie des didascalies des scènes de vaudeville en train de se jouer.

Dans les minutes précédant cette allocution, le ministre de la Justice, Jean-Marc Fournier, se montrait pourtant fermé à toute concession. Par la suite, il précisera que la juge devra d'abord recueillir les témoignages et la preuve avant de demander quelque modification que ce soit. Cette mixité soulève encore beaucoup de critiques, mais Jean Charest a désamorcé la dissidence qui s'annonçait dans ses troupes.

Trois semaines plus tard, France Charbonneau fait parvenir une lettre à Jean Charest et le Conseil des ministres plie: un nouveau décret est adopté pour donner à la commission Charbonneau les pleins pouvoirs conférés par la Loi sur les commissions d'enquête.

L'année 2012 s'annonce mouvementée, alors que la commission Charbonneau amorcera ses travaux. Pour l'instant, la juge et son équipe préparent le terrain pour ceux qui défilent à la barre.

Le Devoir

## Les finalistes

Le chef de l'ADQ, Gérard Deltell, refuse toute fusion avec la Coalition avenir Québec (CAQ), de François Legault. Puis, en décembre, avec le nombre de ses membres en décroissance et un piètre résultat à l'élection partielle dans Bonaventure, il plie l'échine, se joint à la CAQ et enterre l'ADQ.

Le ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, projette d'amputer de 300 millions le budget des commissions scolaires et de transformer leur vocation pour en faire des coops de services. C'était sans compter sur la résistance des militants libéraux, prêts à monter aux barricades en plein congrès d'octobre dernier. Le projet est remis immédiatement.

Le maire de Montréal, Gérard Tremblay, fait la vierge offensée lorsque l'espionnage subi par le vérificateur général est étalé sur la place publique. Si c'était justifié pour le fonctionnaire, dit-il, jamais les élus n'ont été espionnés. Mais la volte-face ne tardera pas et M. Tremblay reconnaît que les courriels du maire de l'arrondissement de Lachine, Claude Dauphin, ont été consultés.

Le directeur général du Fonds monétaire international, Dominique Strauss-Kahn, était le présidentiable numéro 1 en France. En mai, il devient un paria après avoir été arrêté pour agression sexuelle et tentative de viol contre une femme de chambre de New York. Trois mois plus tard, les charges contre DSK tombent.

En octobre dernier, la communauté techno attend avec fébrilité la sortie annoncée de l'iPhone 5. Finalement, c'est un modèle amélioré du 4, l'iPhone 4S, qui est apparu.

Le revirement de l'année 2011

## ACTUALITÉS

## EN BREF

## Hausse de 6,6 % des raccourcissements pour Nez rouge

Québec — Les dirigeants de l'Opération Nez rouge ont dressé un bilan positif de la 28<sup>e</sup> édition du service, qui a enregistré une hausse de 6,6 % des raccourcissements au Québec. A travers le pays, quelque 85 926 raccourcissements ont été effectués dans les huit provinces et les 111 régions desservies par le service, du 2 au 31 décembre 2011. Pour le Québec seulement, on a compté 62 907 raccourcissements, alors qu'au Nouveau-Brunswick quelque 1760 raccourcissements ont été enregistrés. D'un bout à l'autre du pays, 58 683 bénévoles ont contribué à rendre les routes de leur collectivité plus sécuritaires, dont 43 984 au Québec, aussi en augmentation de 6,4 %. L'Opération Nez rouge est en croissance, ce qui prouve que les comportements changent et que les conducteurs prévoient leur retour à la maison en toute sécurité, s'est félicité en point de presse son président-fondateur, Jean-Marie de Koninck. — *La Presse canadienne*

## TECHNOLOGIES

## Le commerce mobile et la webtélé primeront en 2012

MICHAEL OLIVEIRA

Toronto — À moins d'avoir accès à une information privilégiée, il est pratiquement impossible de prédire avec précision quelles idées et inventions auront la cote en 2012 dans le secteur des technologies. Voici tout de même quelques hypothèses.

Le jour n'est pas si loin où tous les nouveaux téléphones intelligents pourront utiliser la «communication en champ proche», qui permet aux utilisateurs d'échanger des renseignements entre eux ou d'effectuer des transactions dans les magasins et les établissements bancaires sans brancher leur appareil.

Les entreprises canadiennes ont pris un peu de retard par rapport au commerce électronique, mais les grandes entreprises technologiques ont décidé de mettre l'accent sur le commerce mobile et feront tout en leur pouvoir cette année pour transformer les téléphones intelligents en véritables portefeuilles virtuels.

Au Canada, l'application iPhone de Starbucks, avec laquelle il est possible d'acheter du café par le biais d'un compte d'utilisateur avec des crédits prépayés, est un bon exemple de ce que l'avenir nous réserve dans ce domaine. Groupon et les nombreux autres sites d'aubaines lancent aussi des applications pour appareils mobiles, afin que leurs clients puissent profiter de leurs offres sans être obligés d'imprimer les coupons.

L'application Google Wallet, qui n'est pas encore disponible au Canada, pousse la chose un peu plus loin en permettant aux utilisateurs de se servir de leur téléphone mobile comme carte de crédit dans les boutiques participantes. Comme l'application peut également stocker les données relatives aux programmes de fidélisation, les clients n'ont plus à conserver des dizaines de cartes dans leur portefeuille.

## La télévision dans le web

Un bref passage de la volumineuse biographie de Steve Jobs

écrite par Walter Isaacson fait allusion au projet d'Apple de réinventer l'expérience télévisuelle et même de lancer sa propre iTV. «Il voulait vraiment faire pour les téléviseurs ce qu'il avait fait pour les ordinateurs, les lecteurs de musique et les téléphones: les rendre simples et élégants», écrit M. Isaacson dans *Steve Jobs*.

«J'aimerais créer un téléviseur intégré très facile à utiliser, affirme le cofondateur d'Apple dans le livre. Il serait synchronisé avec tous vos autres appareils et avec iCloud. J'ai finalement trouvé comment faire.»

Même si la société californienne ne part pas à la conquête de la télévision en 2012, il sera probablement de plus en plus facile de visionner du contenu télévisuel dans Internet.

Rogers a récemment lancé une application iPad pour ses consommateurs qui leur permet de regarder la télévision en direct sur la tablette électronique partout dans leur foyer — et même dans leur cour arrière ou

sur leur balcon, si leur réseau sans fil est assez puissant.

La nouvelle année apportera aussi une flopée de nouveaux appareils grâce auxquels les utilisateurs pourront visionner du contenu web sur leur téléviseur. Ce sera notamment le cas de Roku, qui viendra faire concurrence à Apple TV et Boxee Box.

Google devrait également lancer une nouvelle version de son boîtier décodeur, même si la première a été un échec et n'est jamais sortie au Canada.

Apple a toujours suivi le même plan en ce qui concerne la mise en vente de ses iPad et iPhone. Les nouveaux modèles de la populaire tablette électronique et du célèbre téléphone intelligent devraient donc sortir dans les mois qui viennent.

Le premier iPad est arrivé dans les magasins américains en avril 2010 et la deuxième version a été lancée en mars dernier, ce qui veut dire que la troisième devrait sortir ce printemps. Le iPhone 5

pourrait bien être disponible dans la seconde moitié de 2012. Depuis le lancement du premier en juin 2007, Apple a toujours sorti un nouveau téléphone chaque année, généralement au moins de juin. Seule exception: l'iPhone 4S, qui est arrivé sur le marché en octobre.

## Échecs technologiques

Les concurrents d'Apple ont eu plus d'un an pour élaborer leur propre version du iPad et ils ont tous lamentablement échoué. Le PlayBook, de Research In Motion, et le TouchPad, de HP, ont été de cuisants échecs, avant que leurs fabricants ne décident de réduire considérablement leurs prix.

Enfin, la décision d'Hollywood de miser sur le 3D s'est avérée payante au cinéma, mais pas autant dans les foyers, puisque peu de consommateurs acceptent de délier les cordons de leur bourse pour ce gadget.

La Presse canadienne

## Voyager en avion n'aura jamais été aussi sécuritaire qu'en 2011

DELPHINE TOUITOU

Paris — Malgré un nombre de passagers toujours plus élevé, le transport aérien n'a jamais été aussi sûr dans le monde, avec un taux d'accident en 2011 qui se révèle être le plus faible depuis plus d'un demi-siècle.

Plus de 2,8 milliards de voyageurs ont pris l'avion l'an dernier et, sur un total de 38 millions de vols, 25 catastrophes ont été dénombrées, dans lesquelles 497 passagers et membres d'équipage sont morts, selon un bilan du cabinet britannique Ascend publié hier.

En 2010, 28 accidents mortels, qui avaient fait 828 victimes, avaient été recensés par le même cabinet.

Avec un rapport d'un seul accident pour 1,52 million de vols, «2011 est l'année la plus sûre» depuis que les statistiques du transport aérien ont commencé après la Seconde Guerre mondiale, a déclaré à l'AFP Paul Hayes, directeur d'Ascend. «La majorité des accidents mortels ont concerné de petits opérateurs locaux peu connus en dehors de la région qu'ils desservent», souligne également l'expert.

Ainsi, 83 personnes, dont 79 passagers, sont mortes le 8 juillet dans l'accident d'un Boeing 727-100 de Hewa Bora Airways, compagnie privée congolaise, qui transportait 118 personnes, à Kisangani, en République démocratique du Congo.

Selon M. Hayes, les activités aériennes sont deux fois plus sûres qu'elles ne l'étaient il y a quinze ans.

L'Australie, les États-Unis et l'Europe de l'Ouest sont incontestablement les régions les plus sûres, alors que l'Afrique, l'Amérique latine et les pays de l'ancienne URSS représentent les régions les moins sûres. Pour autant, la sécurité aérienne s'améliore partout dans le monde au fil des décennies.

Il faut dire que «la sécurité est la priorité numéro un du transport aérien», rappelle un porte-parole de l'Association internationale de l'aviation civile (IATA), qui représente 84 % du trafic mondial.

## Automatisation de plus en plus sophistiquée

«L'objectif est zéro accident, même si on aura du mal à l'atteindre», renchérit Olivier Fainsilber, spécialiste de l'aviation au cabinet Oliver Wyman. Il souligne que la sécurité aérienne passe par le niveau de compétence «extrêmement élevé chez les pilotes, les contrôleurs aériens et les mécaniciens».

De son côté, Didier Bréchemier, expert au cabinet Roland Berger, estime que ces statistiques résultent d'une amélioration de l'ensemble de la chaîne liée à l'information entre l'avion, le pilote et le sol, qu'on peut encore affiner. «À l'origine, dit-il, le système d'amélioration continue [...] ne concernait que les activités en vol. Ensuite, il a été élargi à la maintenance, avant de concerner les activités au sol.»

Les experts mettent également en avant les avancées technologiques, avec l'automatisation de plus en plus sophistiquée des appareils, à l'instar du système TCAS (Traffic Collision Avoidance System) pour éviter les collisions entre avions.

Revers de la médaille, toutefois: trop d'automatisme peut compromettre l'agilité des pilotes et donc la sécurité des vols, les pilotes étant moins entraînés à affronter des situations susceptibles d'être corrigées directement par la machine.

LIATA souligne que les sorties de piste constituent les accidents les plus fréquents. Aussi, les constructeurs développent-ils des systèmes pour alerter les pilotes d'une approche instable avant l'atterrissage. «La consolidation des compagnies aériennes, avec les grosses qui rachètent les plus petites, peut aussi permettre à des pays qui sont moins matures — en Afrique, par exemple — d'améliorer le retour d'expérience», ajoute M. Bréchemier.

Malgré ces statistiques, le transport aérien alimente toujours les fantasmes. «Il y a un décalage infondé entre la psychose vis-à-vis du transport aérien et la réalité statistique», conclut Olivier Fainsilber.

Probablement parce que, lorsqu'un accident survient, il est fortement médiatisé, note-t-il.

Agence France-Presse

## AVIS DE DÉCÈS

## ◆ INDEX DES DÉCÈS ◆

BOUCHER, Jean  
DUPRÉ PARÉ, Cécile  
DUPUIS LEMAN, Josette  
SHARRY, Léo



Boucher, Jean  
1926-2011

Le 18 décembre 2011, à l'âge de 85 ans est décédé monsieur Jean Boucher, époux de feu Mme Odette Losier.

Il laisse dans le deuil sa soeur Louise, ses neveux et nièces, ses proches ainsi que de nombreux amis. Élu à la Chambre des communes en 1953, 1957 et 1962, dans le comté de Châteauguay-Huntingdon-LaPrairie, il a ensuite exercé à titre de notaire à La Prairie jusqu'à ce jour.

Famille et amis sont invités à un rassemblement, en sa mémoire, le vendredi 6 janvier 2012 à 11 h 30, au Club de Golf La Prairie, 500 avenue du Golf, La Prairie. Au lieu de fleurs, des dons à la Fondation de l'hôpital Charles-Lemoyne ou à la Fondation de la Maison Source Bleue seraient appréciés.

La direction funéraire a été confiée à :

COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE  
DE LA RIVE-SUD DE MONTRÉAL  
Résidence Curé-Poirier  
635, boul. Curé-Poirier Ouest  
Longueuil (QC) J4J 2H8  
Tél. : (450) 677-5203 Téléc. : (450) 677-6221



Cécile Paré Dupré  
1914-2011

À Québec, le 30 décembre 2011, à l'âge de 97 ans, est décédée Cécile Paré de Sherbrooke, épouse de feu Arthur Dupré, fille de Bruno Paré et d'Alida Martin et soeur de feu Lucienne Paré.

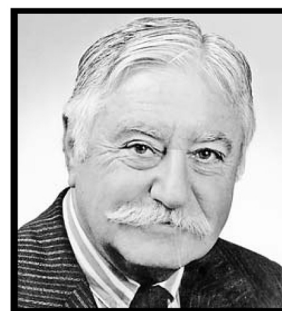
Elle laisse dans le deuil ses enfants Louise (Jean-Pierre Masse), Jean-Paul (Louise Dion) et Alain (Nicole Fontaine), ses petits-enfants Geneviève (Daniel), Bruno (Emmanuelle), Jean-François (Puiman) et Anne-Marie (Sean), son arrière-petit-fils Maxime, Catherine, et ses neveux et nièces. Une pensée toute spéciale pour Marie-Jeanne Dupré, Thérèse Martin et Thérèse Blais, ainsi que les amies et amis du Complexe St-François.

Les funérailles auront lieu le vendredi 6 janvier 2012 à 11h, en l'église Saint-Jean-Baptiste, 280, rue Conseil, Sherbrooke. La famille recevra les condoléances à l'église dès 10h.

Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation de l'Université de Sherbrooke, 1950, rue Galt Ouest, Sherbrooke (Québec), J1K 1H8.

La direction des funérailles a été confiée à :

Résidence Funéraire Steve Elkas Inc.  
601, rue du Conseil  
Sherbrooke, Qc, J1G 1K4  
Tél. 819-565-1155 Téléc. 819-820-8872  
www.steveelkas.com



Scharry, Léo  
1920-2011

Léo Scharry ingénieur et MBA s'est éteint paisiblement le 25 décembre 2011.

Associé senior du bureau d'ingénieurs Scharry-Quimet et Associés, il a contribué à la réalisation de nombreux projets tels que le système d'éclairage du stade et du parc olympique, de la centrale thermique de Montréal ainsi que le système d'éclairage routier de l'autoroute 15.

Il s'impliquait également comme membre des conseils d'administration des Petits Frères des Pauvres, de la Fondation de l'âge d'or de Montréal, de la popote roulante Berthiaume-Du Tremblay et de l'Association de la sclérose en plaques entre autres.

Il a été en outre président de l'Engineering Institute of Canada et l'Association des Diplômés de Polytechnique lui décernait le Prix Mérite 2003 pour l'ensemble de sa carrière.

Il laisse dans le deuil ses enfants Léopold, Marc et Guylaine, ses petits-fils François, Jean-Daniel et Nicolas, sa soeur Georgette ainsi que plusieurs neveux et nièces. La famille recevra les condoléances à compter de 10h, le samedi 7 janvier 2012 en l'église Saint-André l'Apôtre, située au coin de la rue Prieur et Waverly dans le quartier Ahuntsic et les funérailles seront célébrées à 11h.

Au lieu de fleurs, un don à la Société Alzheimer du Québec ou à l'Association de la sclérose en plaques sera grandement apprécié.

Direction :

Alfred Dallaire

MEMORIA

www.memoria.ca 514 277.7778

## LES PETITES ANNONCES

**101**  
PROPRIÉTÉS À VENDRE

**NOUVEAU PRIX**

**VILLE-MARIE**  
Au cœur de la ville avec superbe jardin aménagé, terrasse avec jardin d'eau et possibilité de faire un stationnement, accès facile par la rue. Complètement rénové entre 2007 et 2011 style contemporain, qualité et goût sont au rdv, belle aire ouverte au rdv et 3 cacs à l'étage. A voir!!! 439 000\$ MLS 8607914

**DANIELLE LANDRY 514 898-8131**  
RE/MAX du Cartier Inc.

**160**  
APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

4631 Lacombe - Près U de M Grand 6<sup>e</sup>, 2 s. de b. rénovés  
Électroménagers inclus.  
Haut de duplex. 514 343-4679  
http://photobucket.com/lacombe

**167**  
MEUBLÉS

SUD-OUEST près canal Lachine  
5 1/2 rénové. 1 2509 \$ inclus  
Tél./stat/internet etc. 514 934-0004

**176**  
CHALET À LOUER

À PARIS - Montmartre  
Près des vignes, charmant appt.  
3 pièces, tout équipé. 1 à 4 pers.  
Sem/mois. 450 677-3727

**175**  
BORD DU FLEUVE : L'ISLET-sur-MER

Condos de villégiature.  
Location à la semaine.  
1 888 845-8586 514 522-6229  
oleblanchesurmer.com

**185**

CHAMBRES

Dans beau 5 1/2 à Outremont  
Chambre très ensoleillée.  
Femme non-fumeuse seulement.  
500 \$ / ms. 514-272-9018

**301**

ŒUVRES D'ART

ŒUVRES D'ART  
à vendre  
www.oeuvresart.ca

**307**

LIVRES ET DISQUES

\*Librairie Bonheur d'Occasion\*  
achète à domicile livres de qualité  
en tout genre. 514 914-2142  
4487 de la Roche/Mt-Royal

**515**

INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

VOTRE ORDINATEUR BOGUE  
OU RALENTIT ?

Mise à jour et réparation  
P.C., Mac et portables.  
10 ans d'exp. Service à domicile.  
514 573-7039 Julien

**I • N • D • E • X**  
REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

**100 • 199** IMMOBILIER RÉSIDENTIEL  
100 • 150 Achat-vente-échange  
160 • 199 Location

**200 • 299** IMMOBILIER COMMERCIAL  
200 • 250 Achat-vente-échange  
251 • 299 Location

**300 • 399** MARCHANDISES  
**400 • 499** OFFRES D'EMPLOI  
**500 • 599** PROPOSITIONS D'AFFAIRES  
ET DE SERVICES  
**600 • 699** VÉHICULES

**IL FAUT UNE ACTION, UNE ACTION MUSCLÉE !**

Pour soutenir l'effort quotidien  
des personnes atteintes de  
dystrophie musculaire, il faut  
beaucoup plus que des mots...

1.800.567.2236  
www.musclic.ca  
Dystrophie musculaire Canada  
une action meslée

## LES PETITES ANNONCES

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce,  
téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 514-985-3322 Télécopieur: 514-985-3340

petitesannonces@ledevoir.com

Conditions de paiement : cartes de crédit

AMERICAN EXPRESS MasterCard VISA

porter

raffinée sur toute la ligne

# Porter frappe dur sur ses tarifs de base.

Économisez 50 % sur les tarifs de base. Dites OK au KO.  
Réservez avant minuit le 6 janvier 2012 avec le code BOXE50



Vols au départ de Montréal. Mentionnez le code BOXE50

Voyage d'ici le 30 avril 2012. Les tarifs ci-dessous incluent le rabais de 50 %.

Les tarifs aller simple incluent les surcharges de ligne aérienne et les frais d'aéroport.\*\*

TORONTO 17 par jour 88 \$*	HALIFAX 2 par jour 118 \$*	ST. JOHN'S 148 \$*	SAULT STE. MARIE 137 \$*	SUDBURY 132 \$*	THUNDER BAY 137 \$*	WINDSOR 127 \$*	TIMMINS À partir du 16 janvier 137 \$*
CHICAGO 147 \$*	MYRTLE BEACH 260 \$*	NEW YORK 132 \$*	VERMONT À partir du 15 décembre 184 \$*	BOSTON 147 \$*	Réservez en ligne ou contactez votre agent de voyages.		

\*Le rabais s'applique au tarif de base sans frais ni taxes. Porter peut exiger un achat jusqu'à 21 jours à l'avance. Ce tarif aller simple n'exige pas l'achat d'un aller-retour. Les sièges à ce tarif sont en nombre limité et peuvent ne pas être disponibles sur tous les vols ou pour toutes les dates. Ces tarifs pourraient ne pas être en vigueur pendant toute la durée de la promotion. Offre valable pour les nouvelles réservations seulement.

\*\*Ces tarifs ci-dessus aller simple incluent les services de NAV Canada, les frais d'assurance et les frais d'amélioration aéroportuaire (FAA), mais excluent les taxes et frais gouvernementaux. Les tarifs à destination de Montréal peuvent être différents.

flyporter.com

## ÉDITORIAL

Les bonus des p.-d.g.

## L'excès suit l'excès

De Montréal à Londres, de New York à Paris, de Toronto à Berlin, les revenus des dirigeants d'entreprises augmentent, augmentent, augmentent. À lire les chiffres relatifs à ce volet financier, la crise leur est étrangère. Comme quoi ces dirigeants sont également des intouchables.

J

ohn Pierpont Morgan, le banquier qui a «fait» Wall Street, en plus d'avoir confectionné la bibliothèque privée la plus imposante au monde, avait calculé que le salaire d'un président d'entreprise devrait être vingt fois celui de l'employé percevant le plus bas. Ce barème établi par un homme qui, on s'en doute, n'avait aucun penchant gauchiste fut observé, à des degrés divers, il va sans dire, des décennies durant. À l'aube des années 1980, cette règle éclata en mille morceaux. On insiste, cela fait 31 ans que ça dure. Aujourd'hui, le salaire du p.-d.g. est 40 fois supérieur au salaire moyen, et non pas minimum, des employés. Et c'est sans compter les primes.

En octobre dernier, les comptables de la firme Incomes Data Services (IDS) ont publié un rapport aux conclusions propres à réveiller les spasmes de l'aigreur et non de l'envie. On y apprend en effet que le revenu total, soit le salaire plus les primes, des 100 patrons de 100 sociétés inscrites à la bourse de Londres avait connu, tenez-vous bien, une hausse de 49 % au cours de l'exercice financier 2009. Le chiffre est si énorme qu'on n'ose même pas l'arrondir. D'autant que le système bancaire de ce pays fut sauvé, en 2008, avec l'argent des contribuables.



SERGE TRUFFAUT

Simultanément, les experts d'IDS ont réalisé que les concessions salariales et autres exigées aux employés pour cause de récession avait eu la conséquence suivante: une diminution de 20 % du niveau de vie. Une diminution

si marquée que la ville de Londres compte désormais des travailleurs parmi son contingent de sans-abri.

En novembre dernier, cette fois aux États-Unis, la société Johnson Associates a communiqué une étude susceptible de troubler la retenue que commande la raison. Tenez-vous bien (bis), dans son analyse, Johnson nous apprend que Goldman Sachs, Morgan Stanley, JP Morgan Chase, Bank of America et Citigroup, soit cinq établissements financiers et seulement cinq, avaient mis de côté 93 milliards \$, soit plus que l'an dernier. Qu'importe que Goldman Sachs, par exemple, ait déclaré une perte au cours du troisième trimestre de l'exercice financier en cours, l'important est de gaver les patrons et les stars de l'ingénierie financière, et non les actionnaires institutionnels qui gèrent notamment les fonds de pension. Malgré l'atonie de l'économie américaine, le salaire moyen alloué aux PDG des entreprises inscrites aux bourses du pays a été de 12 millions en 2010, selon GovernanceMetrics International (GMI).

Arrêtons-nous maintenant à l'acte fondateur de cette orgie monétaire. Il s'agit d'un article paru en 1976 dans le *Journal of Financial Economics* de l'Université de Rochester dans lequel fut conceptualisé le théorème suivant: refiler un paquet d'actions avec droit de vote aux cadres supérieurs de l'entreprise revient à harmoniser les intérêts de ces derniers à ceux des actionnaires. Cette suggestion fut adoptée, ou plutôt appliquée, à vitesse grand V par Jack Welch, alors p.-d.g. de General Electric. On s'en doute, il fut imité illico par ses confrères.

Aujourd'hui, on dispose donc de trois décennies au cours desquelles l'excès a succédé à l'excès, l'avidité à l'avidité. On dispose de suffisamment de temps pour rappeler que dans certains cas, les patrons ayant affiché des contre-performances, on pense notamment à celui qui a mis Merrill Lynch à terre, ont été renvoyés dans leurs foyers avec des millions et des millions dans leurs valises. On fait l'impasse sur le copinage maintes fois documenté des membres du comité de rémunération pour mieux souligner qu'à bien des égards, les dindons de la farce ont été les gestionnaires des fonds de pension.

Il serait grandement temps que les gouvernements dotent les actionnaires institutionnels d'outils obligeant les patrons à répondre davantage de leurs gestes qu'ils ne le font présentement. D'autant que se profile à l'horizon la prochaine grosse crise. Comment s'appelle-t-elle? La crise des régimes de retraite.

struffaut@ledevoir.com

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSEE BOILEAU

Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



## L E T T R E S

## Les grands oubliés de 2011

En 2011, encore près de un milliard de personnes ont faim dans notre monde: cela équivaut au total des populations réunies de l'Amérique du Nord et de l'Europe: c'est dire que 15 % de la population mondiale se couche avec la faim dans le ventre. Une personne sur sept n'a pas la nourriture suffisante pour mener une vie saine et trois millions d'enfants, chaque jour, meurent de sous-nutrition avant l'âge de cinq ans.

Souvenons-nous que 2011 a été témoin de cette terrible sécheresse dans la Corne de l'Afrique. Souvenons-nous encore du fait qu'une personne sur six dans le monde est contrainte de vivre dans un bidonville. D'eux, on ne parle pas ou peu, comme si on ne voulait pas qu'ils viennent troubler nos consciences. Chaque année, ils demeurent les grands oubliés par un Occident qui a la tête ailleurs, là où sont ses propres intérêts.

Un spécialiste de l'information rappelait que plus les médias parlent d'un sujet, plus ce sujet prend de l'importance dans l'esprit des gens. Une conclusion s'impose alors à nous.

Jean-Pierre Joly, prêtre  
Sainte-Adèle, le 2 janvier 2012

## Des gars impressionnants

De nos jours, c'est bien vu de dénigrer les syndicats. Moi, je suis toujours impressionné de voir des travailleurs décider de faire la grève dans une société individualiste et égoïste comme la nôtre.

Les gars d'Alma, qui sont parmi les mieux payés au Québec, ont refusé à 80 % de laisser Rio Tinto Alcan, l'entreprise qui tient le Saguenay dans sa main, donner leurs emplois en sous-traitance et à rabais, pour épargner encore plus d'argent.

«On veut que ceux qui vont être engagés dans l'avenir aient d'aussi bons salaires que nous», a dit le jeune président du syndicat,

Marc Maltais. On croit rêver, tant on n'est plus habitué à autant de solidarité et de lucidité. La flexibilité de l'emploi réclamée un peu partout par les patrons est en train d'annuler tous les gains sociaux que les travailleurs ont pris deux siècles à gagner, au prix de luttes souvent meurtrières.

Et pourtant, ils savent qu'ils vont en payer le prix, eux, leur famille et leur collectivité, pour des mois, pour toujours peut-être.

Pour ajouter au paradoxe, la p.-d.g. de Rio Tinto Alcan dans le monde, Jacinthe Côté, est elle-même originaire du Lac-Saint-Jean: elle a été élevée dans une famille modeste du rang Nord de Normandin, au Lac-Saint-Jean, comme moi, et est ma petite-cousine. Mais les entreprises sont des personnes morales qui, paradoxalement, n'ont ni cœur ni conscience: seulement une calculatrice intégrée.

Les gars de Rio Tinto Alma, il y aura sûrement des gérants d'estrade pour s'interroger sur vos intentions et sur vos stratégies, mais moi, vous me redonnez confiance dans mon peuple et dans l'humanité. Merci et bravo!

Roméo Bouchard  
Saint-Germain-de-Kamouraska,  
le 1<sup>er</sup> janvier 2012

## Émissions-échecs

Nous avons regardé, le 31 décembre, les émissions annoncées comme spéciales et drôles. Nous avons essayé de trouver ce qui était amusant, mais en vain.

En général, Jean-René Dufort est plus intéressant qu'il ne l'a été le samedi 31. Déception. Les textes étaient des redondances essouffées menant nulle part.

Quant au *Bye Bye*, qui pouvait trouver comiques les interventions des québécois? Pauvreté des écrits, jeux de scène d'une platitude et d'un ennui indescriptibles. Les «criss» de Véro étaient loin de l'honneur. Les sacres sont une preuve à rabais. Comment a-t-elle pu accepter de jouer ce sketch insigni-

fiant? Il est plus que temps de confier les *Bye Bye* à des scripteurs et à des acteurs qui auraient de la véritable originalité. Combien nous ont coûté ces deux heures de télé plus que plates? Nous avons gaspillé notre soirée, mais nous voulions savoir de quoi il en serait. Émissions-échecs.

Raymond Éthier  
Le 1<sup>er</sup> janvier 2012

## Lettre à ma bilingue députée

Mme Laverdière, j'ai reçu par la poste votre lettre payée avec nos impôts. Quelle ne fut pas ma surprise de constater que l'anglais y tient la même place que le français, pourtant seule langue officielle du Québec. Tout est bilingue dans ce «bulletin parlementaire 2011/Householder Fall 2011» de la «Official Opposition Critic for Foreign Affairs», MP de Laurier-Sainte-Marie, même la section «À surveiller/Coming up in Ottawa» et les «Offres d'emploi étudiant au parlement/Student Job Opportunities in Parliament».

Pour ce qui est du français, on y lit que «nous continuerons d'être proactifs et vocaux» et qu'il «demeure une urgence d'agir à court terme», d'autant plus que «plusieurs d'entre vous sont venus me saluer et me partager leurs idées avec moi».

Faut-il comprendre qu'une députée fédérale du NPD/NDP ne se sent pas liée par la Charte de français dans ses communications avec ses concitoyens ou est-ce l'ambiance de la colline parlementaire à Ottawa qui déforme à ce point l'usage même du français?

Le message très clair que vous lancez est que, même au Québec, il y a deux langues officielles. On prend celle qu'on veut et il n'est pas nécessaire que les allophones apprennent le français. J'ose espérer que le prochain message respectera le fait français au Québec.

Gilbert Paquette  
Montréal, le 29 décembre 2011

## LIBRE OPINION

## Une ministre en flagrant délit d'accotement déraisonnable

ANTOINE BABY

Sociologue et chercheur en éducation

Il peut être utile, voire nécessaire, de revenir sur l'épisode de la fillette musulmane en classe maternelle à qui on a permis de porter un casque d'écoute antibruit pour qu'elle n'ait pas à entendre la musique et les chansons de sa classe. Sauf deux ou trois éditoriaux, les médias ont en effet traité la décision des autorités locales et la réaction de la ministre de l'Éducation comme un événement isolé, sans précédent ni lendemain. On a dénoncé ou on a approuvé, puis on a tourné la page et on est passé à un autre appel.

Un des problèmes de l'indignation contemporaine est qu'elle est souvent mollassonne, sans objet et sans continuité. Elle ne fait pas peur. Pour cette raison, j'aimais mieux l'époque où nous contestions. «Contester» est un verbe transitif, qui a un objet, tandis que «s'indigner» n'est qu'un verbe pronominal.

## Inquiétante continuité

Dans le cas présent, il ne s'agit pas d'un événement isolé; il s'agit d'un événement qui s'inscrit dans une continuité québécoise troublante et inquiétante. Il faut donc y revenir et l'insérer dans un urgent débat de société. Il faudra faire plus que s'en indigner; il faudra aussi s'insurger. En se rendant à l'opportuniste et irresponsable demande des parents de la fillette, les autorités

locales ont fait preuve d'un grave manque de jugement et de discernement.

La Commission scolaire de Montréal a tout simplement pelleté le problème dans la cour de l'école et s'en est lavé les mains. La direction de l'école a abdiqué son rôle d'assurer l'intégration des nouveaux arrivants et a agi comme s'il n'existait pas une culture québécoise, qu'elle doit pourtant présenter et faire valoir auprès des gens qui choisissent de vivre ici.

Quant à la ministre Line Beauchamp, je n'hésite pas à dire que sa réaction témoigne d'une gouvernance myope totalement incapable de dégager la portée réelle d'un événement et de l'insérer dans une conjoncture qui, au demeurant, semble lui échapper complètement. Aucune envergure. Elle carbuie au cas par cas. Une ministre prise en flagrant délit d'accotement déraisonnable.

## Oreilles bouchées

Madame Beauchamp prétend qu'il serait impossible d'en arriver à baliser «afin d'obtenir une logique pour chacun des cas qui se présentent» (*Le Devoir*, 20 décembre 2011). Pourtant, madame, vous savez qu'on ne peut invoquer sa propre turpitude. Vous et vos pareils vous êtes vous-même bouché les oreilles, avec ou sans casque, aux appels de plus en plus nombreux lancés en faveur d'une laïcité totale de l'État, une laïcité affirmée, assumée et conséquente qui est précisément cette «logique» que vous

cherchez, seule capable d'assurer, à l'échelle d'un pays, un pluralisme en santé.

Plus grave encore, cette réaction fait preuve de ce qui ne peut être autre chose qu'un mépris ou une ignorance des dispositions de la Loi sur l'instruction publique en ce qui concerne la mission de l'école québécoise. Marie-Andrée Chouinard, du *Devoir*, a déjà souligné l'illogisme de la position ministérielle qui prétend que la décision de l'école en question ne contrevient pas au programme. C'est incroyable, inconcevable, inimaginable et irresponsable! Et c'est notre ministre de l'Éducation, précisément gardienne du programme de l'école québécoise, qui tient de tels propos? Je n'en suis pas revenu encore et j'en fais des cauchemars la nuit. Comme disait l'autre: «Fermez les portes. On va l'attraper vivante!» Non, mais...

## Contrevenant à la loi

Mais il y a pire! Car à tout cela s'ajoute le fait que cette position contrevient aussi à des dispositions essentielles de la Loi sur l'instruction publique. La ministre Beauchamp semble ignorer ou feint d'ignorer, pour mieux asseoir cette tolérance invertébrée typiquement québécoise, les dispositions de l'article 36 de cette loi, qui assigne à l'école la triple mission d'instruire, de qualifier et, dans le cas qui nous intéresse plus particulièrement, de socialiser l'élève.

Au niveau de la maternelle, la musique, les chansons et les comptines font donc partie du

programme (instruire) et elles sont un puissant outil d'apprentissage du savoir-vivre ensemble (socialiser). Toute personne qui prétend le contraire n'est à l'évidence pas digne d'être ministre de l'Éducation.

Toute personne qui prétend que, en isolant de la sorte un enfant de la maternelle et en approuvant la décision en haut lieu, on convient d'un accommodement «raisonnable», eh bien cette personne n'a rien compris ni aux problèmes de construction d'une identité québécoise moderne, ni à celui d'une intégration bénéfique des nouveaux arrivants. Au train où vont les choses, nos décideurs ont tellement honte de ce que le Québec essaie de devenir depuis la Révolution tranquille et ils ont fait tellement de concessions ridicules, au nom d'une liberté religieuse dont on ne sait même plus ce qu'elle veut dire, qu'il sera bientôt trop tard pour faire marche arrière et pouvoir présenter aux gens de l'extérieur, dont nous avons tant besoin, un Québec consistant et attrayant.

La navrante, grotesque et burlesque farce des accommodements raisonnables me pousse à donner raison à Trudeau, ce que je n'ai jamais fait de ma vie. Peut-être ne sommes-nous en fin de compte que des «pleutres»?

En ce qui me concerne, ça ne peut plus durer. J'ai choisi le camp de l'avant-garde des indignés, celui des insurgés! Nous devons signifier à madame Beauchamp qu'elle n'a plus la confiance de la population.

## IDÉES

## ENVIRONNEMENT

## Pour une signature symbolique du Protocole de Kyoto par les Québécois et les Québécoises de toutes les générations

DANIEL TURP

Professeur, Faculté de droit, Université de Montréal

Par la voix de son ministre de l'Environnement, le gouvernement du Canada a annoncé, le 12 décembre 2011, qu'il avait l'intention de dénoncer le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et il l'a fait en ces termes: «*Comme nous l'avons déclaré, Kyoto est chose du passé pour le Canada. À ce titre, nous invoquons notre droit reconnu par la loi de nous retirer officiellement de Kyoto. Cette décision officialise ce que nous avons affirmé depuis 2006, à savoir que nous ne mettrons pas en œuvre le Protocole de Kyoto.*»

Le Québec, son gouvernement et son parlement n'ont jamais considéré que le Protocole était chose du passé. Non seulement le Québec a toujours été d'avis que le Protocole de Kyoto était, pour reprendre les mots qu'a prononcés le

premier ministre Jean Charest lors de la Conférence de Montréal de 2006, «*ce que nous avons de mieux pour combattre le réchauffement climatique*», mais il considère aussi que ce traité est un engagement international important du Québec.

Ainsi, en application de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale du Québec a-t-elle approuvé le Protocole de Kyoto en adoptant à cette fin une motion, et ce, à l'unanimité (92 voix pour, 0 contre), le 28 novembre 2006. Après cette approbation, le gouvernement du Québec s'est quant à lui déclaré lié par le Protocole de Kyoto en adoptant un décret le 5 décembre 2007.

L'Assemblée nationale du Québec et le gouvernement du Québec ne sauraient dès lors accepter que le Canada dénonce un engagement international que le Québec considère comme important, que son Assemblée nationale a approuvé et à l'égard duquel le gouvernement du Québec s'est déclaré lié.

## Des compétences du Québec

Une intervention du Québec se justifie d'autant plus que cet accord international du Canada ressortit, en grande partie, des compétences du

Québec et que sa mise en œuvre relève des compétences de l'État du Québec. Cette voix doit s'exprimer formellement en raison du fait que la procédure d'approbation et d'assentiment prévu dans la Loi sur le ministère des Relations internationales s'applique aussi à la dénonciation d'un accord international du Canada que le Québec considère comme un engagement international important.

Ainsi, l'Assemblée nationale du Québec doit exercer son pouvoir d'approuver ou de ne pas approuver la dénonciation du Canada. Si elle désapprouve cette dénonciation, comme nous le souhaitons, le gouvernement du Québec devra réaffirmer qu'il se considère encore comme lié, quant à lui, au Protocole de Kyoto et qu'il vise toujours à réduire ses émissions de ces gaz d'au moins 5 %, par rapport au niveau de 1990, au cours de la période d'engagement allant de 2008 à 2012.

L'Assemblée nationale toute entière devrait être associée à la défense du Protocole de Kyoto et convoquée, et elle devrait pouvoir réitérer son appui à cet engagement international important du Québec. Cette démarche démontretrait à la communauté internationale des États

dans son ensemble que le Québec entend préserver le système climatique dans l'intérêt des générations futures et continuer d'être à l'avant-garde de la lutte contre les changements climatiques.

L'ensemble des Québécois et Québécoises devraient aussi participer à cette défense du Protocole de Kyoto. Je propose dès lors d'ouvrir à la signature des Québécois et des Québécoises de toutes générations cet engagement international important, pour rappeler que le peuple du Québec, comme son parlement et son gouvernement, appuie le Protocole de Kyoto, l'approuve et veut que le gouvernement du Québec continue d'être lié par celui-ci. Les personnes désireuses de signer le Protocole de Kyoto pourront le faire en se rendant à l'adresse <http://danielturpqc.org/protocoledekyoto.php>.

La dénonciation par le Canada du Protocole de Kyoto offre au Québec une belle occasion d'affirmer sa personnalité internationale et d'indiquer que le Québec ne doit pas faire les frais du désaveu, par la communauté internationale, de la position du Canada auquel on assiste au lendemain de la Conférence de Durban.

## Le Canada peut-il invoquer sa propre turpitude pour justifier sa dénonciation du Protocole de Kyoto?

JEAN-MAURICE ARBOUR  
SOPHIE LAVALLÉE

Professeurs, Faculté de droit, Université Laval

La 17<sup>e</sup> Conférence des 194 parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques s'est achevée, le 11 décembre dernier, à Durban, en Afrique du Sud. Le Canada y a dénoncé le Protocole de Kyoto, conformément à la procédure prévue par l'article 27 du Protocole, qui permet à un pays de le faire par la transmission d'une notification écrite. Cela signifie qu'il n'est plus obligé de respecter son obligation internationale de réduire ses émissions de GES d'ici 2012. Cette notification prendra effet dans un an, en décembre 2012.

Que s'est-il donc passé pour que le Canada se retire du Protocole, alors que la dénonciation par un État d'un traité international est une chose relativement peu fréquente? Est-il vrai, comme l'a affirmé le ministre de l'Environnement du Canada, Peter Kent, que le Canada pouvait subir des sanctions de l'ordre de 14 milliards de dollars s'il demeurait juridiquement lié au Protocole de Kyoto?

## Obligations du Canada

Quelles étaient les obligations du Canada dans ce Protocole? Le Canada a probablement été surpris, le 16 février 2005, par son entrée en vigueur, alors que la Russie décidait — chose inespérée — de le ratifier. On sait que le Canada n'avait pas été proactif dans la mise en place des politiques et des mécanismes nécessaires au respect de l'engagement qu'il avait pris, en ratifiant le Protocole de Kyoto, de réduire de 6 %, avant la fin de 2012, les 591,79 mégatonnes d'équivalent en dioxyde de carbone qu'il émettait en 1990.

Tout comme les autres pays développés de l'annexe I qui avaient contracté l'obligation de réduire leurs émissions, le Canada pouvait, pour réduire ses émissions et respecter ses engagements internationaux, avoir recours à différents mécanismes, dont les deux suivants.

■ L'adoption de politiques nationales pour réduire les émissions, par exemple par la taxation, la limitation du transport routier, un aménagement du territoire réduisant l'étalement urbain.

Les politiques nationales canadiennes ont été si timides qu'elles ont empêché les entreprises canadiennes de bénéficier de l'application des autres mécanismes, dont le mécanisme d'échange de droits d'émissions. Pourquoi? Parce que ces autres mécanismes devaient être utilisés en complément des politiques nationales et aussi parce que la possibilité d'utiliser ces autres mécanismes était liée à la mise en place d'un système national de comptabilisation du carbone, d'un registre national, pour la délivrance, le transfert et la suppression d'unités de réduction et à la communication des informations relatives.

■ Un mécanisme d'échange de droits d'émissions. Le Protocole de Kyoto prévoit l'échange international de droits d'émissions entre les pays industrialisés, en complément des mesures prises au niveau national pour réduire les émissions. Ainsi, un pays qui a atteint ses objectifs de dépollution et qui a «un manque à polluer» par rapport à son plafond ou à son quota peut vendre ses «droits de polluer» à un pays qui ne pourrait pas autrement remplir ses objectifs de réduction. Une autre façon de voir le problème consiste à dire qu'un pays qui ne pourra atteindre ses objectifs en matière de dépollution pourra acheter un permis de pollution excédentaire à un pays moins pollueur. Le



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le ministre de l'Environnement du Canada, Peter Kent, a affirmé que le Canada pouvait subir des sanctions de l'ordre de 14 milliards de dollars s'il demeurait juridiquement lié au Protocole de Kyoto.

Canada n'a pas mis en place les outils qui lui auraient permis d'utiliser ce mécanisme.

## Sanctions possibles?

S'il ne respectait pas son obligation de réduire le niveau de ses émissions en 1990 de 6 % avant la fin de l'année 2012, le Canada pouvait-il encourir des sanctions? Plus particulièrement, l'affirmation du ministre Kent, selon laquelle le Canada pouvait encourir des «pénalités» de l'ordre de 14 milliards de dollars s'il ne dénonçait pas le Protocole de Kyoto, est-elle juridiquement fondée?

Lors des négociations du Protocole de Kyoto, les États n'avaient pas été en mesure de régler la question du régime des sanctions en cas de violation des obligations des États parties. L'article 18 du Protocole prévoit que les parties devront approuver des procédures et des mécanismes efficaces pour les cas de non-respect de ses dispositions. Il ajoute aussi que, si les procédures ou les mécanismes prévus en cas de non-respect entraînent des conséquences qui lient les parties, ils doivent être adoptés «au moyen d'un amendement au présent Protocole». Or les Accords de Bonn-Marrakech, qui sont venus établir le régime de «sanctions» du Protocole de Kyoto, n'ont pas été adoptés par le biais d'un amendement au Protocole de Kyoto, de sorte que ces sanctions ne sont pas juridiquement obligatoires.

Que prévoit ce régime de sanctions «non juridiquement obligatoires»? Les accords de Bonn-Marrakech créent un Comité de contrôle qui, lorsqu'il constate qu'un État ne respecte pas son plafond d'émissions, peut déclarer l'État visé en situation de non-respect et appliquer les mesures suivantes.

- Il déduit, de la quantité attribuée à cet État pour la deuxième période d'engagement, un nombre de tonnes égal à 1,3 fois la quantité de tonnes excédentaires. C'est dire que, pour chaque tonne qui n'a pas été réduite, il doit y avoir non seulement compensation au cours de la deuxième période mais aussi une pénalité supplémentaire de 30 %, la tonne non réduite devenant ainsi 1,3 tonne au cours de la deuxième période d'engagement.
- Il suspend la participation de cet État au marché international des droits d'émissions.
- Il exige l'élaboration d'un plan d'action afin de

corriger la situation. Ce plan doit comprendre une analyse des motifs du non-respect, un exposé des mesures projetées pour remplir les obligations de réduction au cours de la période d'engagement suivante et un calendrier d'application de ces mesures pour les trois prochaines années. La partie défaillante doit en outre soumettre annuellement son rapport d'étape.

## Faux prétexte

Jusqu'à maintenant, le Canada n'a été visé que par une procédure de contrôle, en 2008, en raison de son retard dans la mise en place d'un registre national et d'un système relié au Relevé international des transactions. Tout en jugeant que l'état du registre national canadien avait donné lieu à un non-respect des lignes directrices établies en vertu du Protocole, le Comité a estimé néanmoins, sur la base des assurances fournies par le Canada, qu'il existait suffisamment de faits pour éviter une constatation formelle de non-conformité et qu'il n'y avait pas lieu de poursuivre la procédure.

La question qui se pose est de savoir si, en 2012, à l'issue de la période de mise en vigueur du Protocole de Kyoto, alors que le Canada ne respectera pas son obligation de réduction de 6 % de ses émissions, il pourra être sanctionné? La réponse est non, et ce, pour plusieurs raisons.

■ Les Accords de Bonn-Marrakech de 2011, qui prévoient les mécanismes de conformité et de «sanctions», n'ont pas été adoptés par le biais d'un amendement formel au Protocole de Kyoto et ils ne sont, par conséquent, pas juridiquement obligatoires.

■ Le Canada pourrait se voir contraint — mais, encore là, pas de façon juridiquement contraignante — d'accepter une obligation de réduction de ses obligations futures de 30 % supplémentaire pour chaque tonne non réduite pendant la période Kyoto (2008-2012). Or cela ne serait possible que si le Canada acceptait de s'engager de nouveau pour une période post-2012 (2013-2020) dans le cadre du Protocole de Kyoto tel que nous le connaissons actuellement. Or rien ni personne ne pourrait l'obliger à souscrire à de nouveaux engagements au-delà de ses possibilités d'action.

Ainsi, même si les États réunis à Durban en décembre ont adopté une feuille de route pour des négociations devant conduire à l'adoption, avant 2015, d'un protocole (donc d'un accord juridiquement contraignant) pour l'après-Protocole de Kyoto de 1997 phase 1 (2008-2012), le Canada aurait toujours la discrétion de ratifier ou non un tel protocole. Et s'il avait décidé de le ratifier, il aurait pu négocier des engagements de réduction de ses émissions de GES si faibles pour la période 2012-2020 qu'il n'aurait pas été véritablement affecté par cette pénalité supplémentaire de 30 %.

Alors, que faut-il comprendre des propos du ministre Kent qui a affirmé que le Canada avait dénoncé le Protocole de Kyoto pour éviter 14 milliards de dollars en pénalités? Que cet argument est faux et que c'est par sa propre incurie, parce qu'il n'a pas adopté une politique nationale conséquente, que le gouvernement conservateur a placé le pays dans une situation où, s'il devait respecter ses obligations de réduire ses émissions comme il s'était engagé à le faire en ratifiant le Protocole de Kyoto, il devrait aujourd'hui imposer des sacrifices impossibles à réaliser en si peu de temps et acheter tellement de droits d'émissions sur le marché du carbone que cela coûterait des milliards de dollars aux contribuables canadiens. Voilà ce qu'il faut comprendre des propos de notre ministre de... l'Environnement.

Enfin, il est vrai que les pays en développement représentent 80 % de la population mondiale, qu'ils produisent actuellement plus de 50 % des émissions nettes de GES (soit quatre tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par habitant) et que leur part dans les émissions de GES ne peut aller qu'en augmentant, à mesure que s'accroissent leur population et leur développement économique. Cela ne doit toutefois pas constituer un prétexte pour que le Canada dénonce un traité international qu'il s'est engagé à respecter.

Au contraire, si le Canada avait une chose à faire à Durban, c'était de s'amender et de prendre le droit chemin afin de, pouvoir espérer un jour faire partie d'un bloc d'États développés capables de convaincre la Chine et les autres pays émergents d'accepter à leur tour des engagements juridiques pour protéger notre système climatique et tout ce qui en dépend.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair-Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Fabien Desjardis (société), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lissa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Caroline Montpetit (affaires sociales), Brian Myles (justice), Louise-Maude Bloux Soucy et Amélie Daoust-Boisvert (santé); information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Guillaume Bourgault-Côté et Kathleen Lévesque (reporters); information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre); information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins, Éric Desrosiers et Alexandre Shields (reporters), Gérard Dallaire (pupitre); information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Émilie Folie-Boivin (pupitre); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Michel Garneau (caricaturiste); Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices); Benoît Munger, Philippe Papineau et Laurence Clavel (pupitre internet); Marie-Pier Frappier et Genevieve Tremblay (commis internet); Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); Karl Rettino-Parazzelli et Sophie Lambert-Racine (commis à la rédaction); DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhéret (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ : Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlene Côté, Stéphanie Désjardis, Amel Elimam, Véronique Langlois, Simon Lanoie, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sobai (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire); PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zaida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filon, Yannick Morin, Nathalie Zemaitis; INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Maxim-Olivier Leclerc (responsable par intérim service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filon, Marie-Lune Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion); ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Page, Monique Proteau.

# ACTUALITÉS

## ÉCOLE

SUITE DE LA PAGE 1

La CSDM mise sur l'apprentissage et la réussite en français, que la recherche désigne comme un facteur de la persévérance scolaire. Pas si vite, rétorque Françoise Armand, professeure à l'Université de Montréal, qui craint ce genre de raccourci. Pour cette spécialiste de l'enseignement du français langue seconde en milieu pluriethnique, la CSDM fait complètement fausse route en voulant imposer le français aux allophones: non seulement cette approche ne favorisera pas l'apprentissage de la langue de Molière, mais elle risque au contraire d'avoir des effets négatifs sur l'élève. «L'exclusion des autres langues est mise en lien avec l'apprentissage du français. C'est plutôt inquiétant», soutient-elle. D'autant que la recherche menée au cours des 50 dernières années indique tout le contraire.

### Ce qu'indique la recherche

Mme Armand déplore que certains cadres de la commission scolaire n'aient pas lu les travaux des Canadiens Peal et Lambert (1962), qui ont démontré les effets positifs du bilinguisme dans le développement de l'enfant. Lambert avait aussi mis de l'avant les concepts de bilinguisme «soustractif» et «additif» pour démontrer que, lorsqu'une langue n'était pas valorisée, l'enfant avait tendance à la refouler, à l'abandonner (bilinguisme soustractif).

La conséquence néfaste est que l'apprenant n'a plus recours au bagage cognitif et à la richesse que lui procuraient son bilinguisme et les allers-retours dans les deux langues. «Les enseignants doivent encourager ces transferts linguistiques», insiste-t-elle. La chercheuse, qui forme justement des enseignants à œuvrer dans des contextes plurilinguistiques, notamment à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, prône plutôt l'ouverture. «Les enseignants curieux des langues des enfants vont créer un climat qui permet de décrire le français comme langue de scolarisation», souligne-t-elle.

Une politique du français mur à mur inhiba l'élève, créant un certain mutisme et un désengagement, croit la chercheuse. «Est-ce qu'on veut vraiment imposer à des gamins de parler français toute la journée, y compris à la récréation, un moment où il devrait plutôt se détendre?», lance-t-elle, avant d'enchaîner avec une image forte: «Imaginez que vous partiez avec un groupe de francophones en Chine et qu'on vous demande de parler chinois partout à l'école, du matin au soir. Vous n'avez pas le droit d'échanger un seul mot de français, pas même autour d'un café pour soulager la tension et votre fatigue...»

### Police de la langue

Il n'y aura pas de coercition et aucune police de la langue, avait assuré Diane de Courcy, présidente de la CSDM, au moment de l'annonce. En plus de refléter le souhait de politiciens comme Pierre Curzi ou encore de la ministre de la Culture et responsable de la Charte de la langue fran-

çaise, Christine St-Pierre, cette politique linguistique, qui demeure encore à élaborer, reflète aussi la volonté de nombreux parents, comme le révèle un sondage mené par la CSDM en 2011. Sur 811 répondants (dont plus des deux tiers sont des parents d'origines diverses), 70 % se disent d'accord avec le fait d'imposer aux élèves l'obligation de parler français dans tous les espaces scolaires et 83 % estiment que cette règle devrait aussi s'étendre à tout le personnel de l'école.

«Comment ne pas être d'accord avec le fait qu'on veuille que le français soit parlé le plus possible? La CSDM joue avec ça, a constaté Mme Armand. Au fond, c'est un appel au secours. Il y a beaucoup d'immigrants et d'élèves venant de milieux défavorisés à la CSDM. Et, en plus, elle est prise dans des tensions énormes, des remises en question de sa structure.»

À l'heure de la mondialisation, Mme Armand s'étonne du message qu'une telle politique linguistique envoie. «Quelle est la vision qu'on donne de l'enseignement à l'école? Que tous les enfants deviennent des unilingues anglophones?» Elle estime qu'il est temps que le Conseil supérieur de l'éducation se penche sur la question. «On accueille les enfants venus d'ailleurs en leur imposant le français partout à l'école. Mais, d'autre part, on veut implanter l'anglais intensif en 6<sup>e</sup> année. Peut-on clarifier où on s'en va?»

«On est capable de gérer cette complexité. Mais mettons-nous sur la place publique et ne faisons pas de politiques simplistes qui relèvent d'une vision passéiste de l'apprentissage des langues», a-t-elle conclu.

Le Devoir

## KYOTO

SUITE DE LA PAGE 1

canadien en 2009, est une loi statutaire qui rend le Conseil exécutif responsable de l'application du traité international.

Cette loi, qui impose des obligations précises au gouvernement, ne peut donc être laissée de côté par le gouvernement Harper à cause de son caractère spécifique, à moins que celui-ci ne retourne devant le Parlement pour en annuler les effets au moyen d'une autre loi statutaire, explique le professeur Turp. Ce projet de loi avait été introduit au Parlement par le NPD et avait obtenu la majorité des voix grâce à l'appui des libéraux et du Bloc québécois, lorsque le gouvernement Harper était minoritaire en Chambre.

Le caractère impératif de cette loi est fondamentalement différent de la simple «motion» adoptée par les Communes à la fin de 2002, explique le constitutionnaliste. Cette motion, qui n'a pas l'effet contraignant d'une loi statutaire, recommandait au gouvernement fédéral de ratifier le Protocole de Kyoto.

Il en découle, soutient le juriste, que les tribunaux supérieurs pourraient annuler le désistement que le gouvernement Harper a fait parvenir à l'ONU à la mi-décembre. Le Canada se retrouverait alors toujours lié au protocole au moment de sa conclusion juridique, soit le 31 décembre 2012. En donnant son avis de désistement à la mi-décembre, Ottawa voulait éviter cette date-butoir par une quinzaine de jours grâce à son avis d'un an, pour ne pas avoir l'obligation d'atteindre les objectifs quinquennaux du protocole. Ces objectifs peuvent être atteints soit par des mesures de réduction des gaz à effet de serre (GES), qui n'ont pas été prises, soit par des achats équivalents de crédits d'émissions, une facture qui pourrait atteindre les 19 milliards et que les conservateurs ne veulent pas avoir à justifier devant l'opinion publique.

Le surplus d'émissions de GES entre 2008 et 2012 équivaut à peu près à un an d'émissions du Canada, soit un dépassement d'environ 25 % du niveau de référence de 1990. À Kyoto, le Canada s'est plutôt engagé à ramener ses émissions à 6 % sous le niveau de 1990, un objectif qu'il rate en partie à cause de l'augmentation des émissions attribuables à l'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta.

Le Canada pourrait toujours se désister à une date ultérieure en 2012 si les tribunaux l'obligent à faire adopter une nouvelle loi pour légaliser son geste. Mais comme le délai pour rendre son désistement effectif est d'un an, il ne pourrait plus éviter la date-butoir du 31 décembre 2012, alors que chaque pays devra déposer son bilan et démontrer comment il s'acquitte de ses obligations en droit international.

Le professeur Turp estime que l'étude qu'il a entreprise sur cette question pourrait amener, avec d'autres citoyens, à faire annuler le désistement du Canada. Le gouvernement québécois, dit-il, pourrait aussi demander à la Cour d'appel de se pencher sur la question au moyen d'un renvoi. Certes, reconnaît-il, les tribunaux supérieurs sont généralement conservateurs de nature, mais il pense «qu'il y a encore des juges capables de se tenir debout et de trancher sur les règles de droit».

La question est d'ailleurs fondamentale en droit constitutionnel, dit-il, car elle soulève toute la question de la séparation des pouvoirs, soit le fondement de notre droit. Dans le cas du désistement, le gouvernement conservateur a pris, à son avis, une décision qui peut être rendue légitime seulement par une nouvelle loi. En omettant de revenir devant le Parlement pour annuler la Loi de mise en œuvre du Protocole de Kyoto, il empiète sur le pouvoir du Parlement et s'arroge ainsi l'équivalent du pouvoir de légiférer.

### Et à Québec

Pour Daniel Turp, comme il l'explique dans son texte publié dans la page Idées, «Le Québec, son gouvernement et son Parlement n'ont jamais considéré que le protocole était chose du passé», comme l'a affirmé le ministre fédéral de l'Environnement, Peter Kent, en annonçant à la mi-décembre le désistement du Canada tout juste après la conférence de Durban sur les changements climatiques.

«L'Assemblée nationale du Québec et le gouvernement du Québec, écrit-il, ne sauraient dès lors accepter que le Canada dénonce un engagement international que le Québec considère comme important, que son Assemblée nationale a approuvé et à l'égard duquel le gouvernement du Québec s'est déclaré lié. Une intervention du Québec se justifie d'autant plus que cet accord international du Canada ressortit, en grande partie, des compétences du Québec et que sa mise en œuvre relève des compétences de l'État du Québec.»

C'est pourquoi, tout comme il l'avait fait récemment lors d'une conférence de presse tenue avec la députée Louise Beaudoin, il estime que l'Assemblée nationale «doit exercer son pouvoir d'approuver ou de ne pas approuver la dénonciation du Canada» en réaffirmant «qu'il se considère encore lié, quant à lui», au protocole et qu'il vise «toujours à réduire ses émissions de ces gaz d'au moins 5 %, par rapport au niveau de 1990, au cours de la période d'engagement allant de 2008 à 2012».

C'est pour faire «aussi participer à cette défense du Protocole de Kyoto» tous les citoyens qu'il les invite à adhérer au protocole en signant sa pétition.

Le Devoir

## IOWA

SUITE DE LA PAGE 1

une bonne progression récemment dans les sondages, a traité Ron Paul, un proche des idées du Tea Party, de «dégoûtant» pour avoir créé des messages préenregistrés qui ont été diffusés par téléphone aux électeurs. Dans ces messages, M. Santorum était présenté comme trop libéral au sujet des armes à feu et de l'avortement.

Rick Santorum a par ailleurs reçu l'appui hier du magnat de la presse Rupert Murdoch, qui estime qu'il est le «seul candidat avec une grande vision authentique pour le pays».

Le candidat Newt Gingrich, ancien président de la Chambre des représentants, a pour sa part qualifié Mitt Romney, favori des sondages, de «menteur», en ondes à la télévision américaine. «Il ne dit pas la vérité aux Américains, a-t-il déclaré. Tout comme lorsqu'il prétend être un conservateur.» M. Gingrich avait déjà prédit sa défaite lundi, mais s'est dit satisfait de terminer quatrième et de pouvoir se tourner vers la prochaine étape de l'investiture républicaine.

Le candidat Mitt Romney, ancien gouverneur modéré du Massachusetts, s'en est pris au président actuel plutôt qu'à ses rivaux au sein du Parti républicain. «Ce fut une présidence de l'échec sur le plan économique, a-t-il dit, jugeant que Barack Obama a eu sa chance de faire ses preuves. Il doit partir!»

M. Romney avait peiné à convaincre les électeurs républicains de l'Iowa en 2008, qui avaient plutôt choisi Mike Huckabee.

Ron Paul, portant des lunettes fumées, a été accueilli en vedette de rock par un caucus tenu dans une école. Terminant troisième en fin de soirée, il a assuré que son équipe se reprendrait au New Hampshire, afin de ramener «la liberté» aux États-Unis.

Rick Perry, ancien gouverneur du Texas et candidat, a pour sa part terminé cinquième, tandis que la seule femme candidate, Michele Bachmann, représentante du Minnesota et également très proche du Tea Party, est finalement arrivée sixième.

Au moment même où les caucus républicains avaient lieu, le président Barack Obama a tenu un événement web destiné aux militants démocrates de l'Iowa. Il y a dressé un bilan de son mandat,



Des républicains s'inscrivent dans une école de Des Moines, en Iowa.

REUTERS

rappelant la fin du régime «Don't ask, don't tell» dans l'armée américaine, l'adoption de la réforme du système de santé et la fin de la guerre en Irak.

C'est plutôt sa promesse, visiblement non remplie, de remettre l'économie américaine sur pied que ses adversaires républicains lui rappellent à la moindre occasion.

M. Obama s'est tout de même dit optimiste, précisant que les quatre années supplémentaires d'un deuxième mandat lui sont nécessaires pour réaliser ses engagements. «D'une certaine façon, je suis vraiment plus optimiste maintenant que je ne l'étais lorsque j'ai été candidat la première fois, a-t-il affirmé lors d'une vidéoconférence retransmise depuis Washington. En 2012, il s'agira de rappeler aux Américains tout le chemin que nous avons parcouru.»

La prochaine étape pour les candidats républicains est celle de la primaire du New Hampshire, le 10 janvier. Mitt Romney y est bien en avance dans les intentions de vote.

Gil Troy, professeur à l'Université McGill et spécialiste de politique américaine, nuance l'importance de cette première partie du processus de l'élection du prochain candidat républicain. «Il y a une exagération de l'importance des caucus en Iowa. C'est un État très petit, agricole et peu repré-

sentatif des États-Unis. C'est moins diversifié et moins urbain que le reste du pays.»

En 2008, les résultats des caucus en Iowa n'avaient en effet rien eu à voir avec l'issue du processus de sélection. Les électeurs n'avaient été que 13 % à donner leur appui à John McCain, le plaçant au quatrième rang chez les républicains. Les électeurs avaient toutefois visé juste en favorisant Barack Obama du côté des démocrates.

Il faut cependant dire que depuis Bill Clinton, en 1992, aucun candidat à la présidence n'a pu gagner sans avoir d'abord remporté l'Iowa ou le New Hampshire, les deux premières étapes du processus.

Selon Gil Troy, deux défis attendent les candidats républicains au cours des prochains mois. «Dans le cas de Mitt Romney, il doit prouver qu'il peut créer un sentiment d'excitation et s'inscrire comme un candidat intéressant, pas seulement comme le candidat qui a le plus de chances de battre Obama.» Pour les autres candidats, le défi est plutôt de se démarquer du lot, qui pour l'instant se partage les électeurs sans particulièrement se différencier.

Le Devoir  
Avec l'AP, l'AFP et le New York Times

## ROBERVAL

SUITE DE LA PAGE 1

compte parmi ses proches, il souhaite passer à une autre étape. «Ici, c'est autre chose», résume Nicolas Giroux, l'historien de la Commission de la capitale nationale qui pilote ce dossier. «Le roi vient établir sa colonie.»

Roberval et sa cour vont vivre à Cap-Rouge pendant près d'un an. Mais, contrairement à Champlain, Roberval ne lésine pas sur les moyens lorsqu'il quitte la France. On est en pleine Renaissance, avec toute l'ambition qui l'accompagne.

«Ce qui est phénoménal là-dedans, c'est qu'on fait reculer l'histoire de 70 ans, d'une part, puis on lui donne une ampleur qu'elle n'aura pas pendant un siècle, fait valoir le porte-parole de la Commission de la capitale nationale, Denys Anger. Quand Champlain fonde Québec, ils sont 25. Là, ils sont 500!»

Gilles Samson, l'un des archéologues qui ont mené les fouilles, renchérit. «On est loin de la «cabane au Canada». Non seulement en raison de la richesse des artefacts, mais en raison des nobles qui habitaient là.»

L'équipage est en outre un peu particulier. En plus de sa cour, qui comprend des femmes, Roberval embarque des repris de justice à qui il prévoit confier les durs travaux sur place. L'équipage compte aussi des animaux.

À notre époque, on aurait vu là réunis tous les ingrédients nécessaires à une émission de télé-réalité particulièrement explosive... «On es-

saierait de faire ça au cinéma et même Spielberg n'aurait pas assez d'argent!», lance en riant l'historien Jean Provencher, qui a suivi le dossier depuis le début en 2006.

Les fouilles menées sur le site ont permis de cerner les limites d'une partie du fort qu'ils habitaient sur le promontoire de Cap-Rouge, à l'ouest de Québec. On a même trouvé des traces de leur nourriture, dont les ossements d'un grand pingouin, une espèce aujourd'hui disparue, qu'ils avaient probablement tué à Terre-Neuve et conservé dans un tonneau.

### Les prémisses de la Nouvelle-France

Les moindres détails des fouilles seront présentés dans une grande exposition présentée au Musée de l'Amérique française en 2013. Une équipe conjointe de la Commission de la capitale nationale (CCN), du Musée de la civilisation et du ministère de la Culture est en train de la construire.

«Ce qu'on va mettre de l'avant dans l'exposition, c'est une nouvelle vision de cet épisode, explique Nicolas Giroux. Ce n'est pas tant un échec pour nous que les prémisses de la Nouvelle-France.» À la fin du XV<sup>e</sup> siècle, le pape avait donné le territoire aux Espagnols, raconte-t-il. Or, vers 1533, le roi de la France a réussi à obtenir une nouvelle interprétation de la décision du pape: pour revendiquer la possession, il allait falloir l'occuper. Selon Giroux, il n'y a pas de doute: «C'est la revendication qui est à l'origine de cette tentative coloniale-là.»

Et «ça marche, ajoute-t-il. Les gens ont tendance à penser que cette colonie-là est un échec, parce que

ça dure deux ans et qu'il n'y a pas de suite immédiate pendant les 65 ans subséquents, avant que Champlain ne revienne. Mais, pendant tout ce temps-là, dans la cartographie, c'est écrit «Nova Francia Canada».

«Pour moi, l'important, c'est que les Québécois s'identifient à ça», plaide Gilles Samson. «Que ça devienne un point de repère.»

Cet épisode de notre histoire est d'autant plus mystérieux que peu d'écrits ont subsisté sur le sujet, «à peine 12 lignes en anglais», résume Jean Provencher.

Le dictionnaire biographique canadien raconte que Roberval a parcouru les mers en pirate et que, lors de sa navigation dans le Saint-Laurent, il a abandonné l'une des passagères du bateau sur une île avec son amant. L'historien Bernard Allaire, qui a mené des recherches intensives sur le personnage pour alimenter les fouilles, met en doute ces affirmations.

La CCN doit d'ailleurs faire paraître en 2013 une biographie de Roberval signée par M. Allaire. «C'est surtout la personne même de Roberval qui était inconnue, dit-il. On a beaucoup parlé de Cartier. Ça avait un côté idéologique, parce que Cartier était catholique et que c'est lui qui a découvert le Saint-Laurent. Il a toujours été vu comme le symbole des Canadiens-français [...]. Alors que Roberval était un militaire protestant. J'ai découvert beaucoup de choses sur lui, mais ça n'avait jamais été exploité.»

Le Devoir

■ Demain: «Un pan d'histoire caché dans un morceau de vaisselle»

## LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

### Comment nous joindre ?

**La rédaction**  
Au téléphone 514-985-3333  
Par télécopieur 514-985-3360  
Par courriel redaction@ledevoir.com  
Bureau de Québec 418-643-1541

**La publicité**  
Au téléphone 514-985-3399  
Par télécopieur 514-985-3390  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0057

### Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344  
Par télécopieur 514-985-3340  
Par courriel avisdev@ledevoir.com

### Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322  
Par télécopieur 514-985-3340

### Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur 514-985-5967  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

### L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346  
Par télécopieur 514-985-3390